

# L'Enseignement

Education

Instruction



# Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

## SOMMAIRE

Nouvelles écoles normales, p. 386.—Renseignements professionnels, p. 386.—Les exercices de mémoire, p. 386.—Pensée pédagogique, p. 386.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, *Boucher de La Bruère*, p. 387.—L'Horticulture à l'école primaire, *O. E. Dalairé*, p. 395.—Bureau central des examinateurs catholiques, circulaire du Secrétaire, *J. N. Miller*, p. 425.

PÉDAGOGIE:—Ecoles primaires supérieures, *Abbé Philippe Perrier*, p. 401.—Le monument Dollard, p. 405.—Petits conseils aux parents, *Mgr J. M. Emard*, p. 406.—Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique, *C.-J. Magnan*, p. 408.—Une belle manifestation: Les inspecteurs d'écoles et le Surintendant de l'Instruction publique, p. 413.—Le comité du monument Dollard au personnel enseignant, *J. B. Lagacé*, p. 416.

DOCUMENTS SCOLAIRES:—Conférence des Instituteurs catholiques de Montréal, *A. B. Charbonneau*, p. 418.—Conférence des Instituteurs catholiques de Québec, *G. E. Marquis*, p. 422.—Association des Institutrices catholiques de Montréal, *Maria Bélanger*, p. 425.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse: L'heure du matin, p. 428.—Langue française: Cours élémentaire, p. 429—Cours moyen, p. 431—Cours supérieur, p. 433.—Enseignement spécial: Enseignement anti-alcoolique, p. 437—Enseignement agricole, p. 438.—Mathématiques: Arithmétique, p. 439—Algèbre, p. 443.—Langue anglaise, p. 444.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Autour d'une nomination, p. 446.—« Manuel de dessin », p. 447.—« English accentuation », p. 447.—Nouveauté pédagogique, p. 447.—« Note de pédagogie », p. 447.—Bibliographie, p. 447.

ILLUSTRATION:—Le monument de Wolfe, p. 385.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

Boite 125, H.-V. Québec.

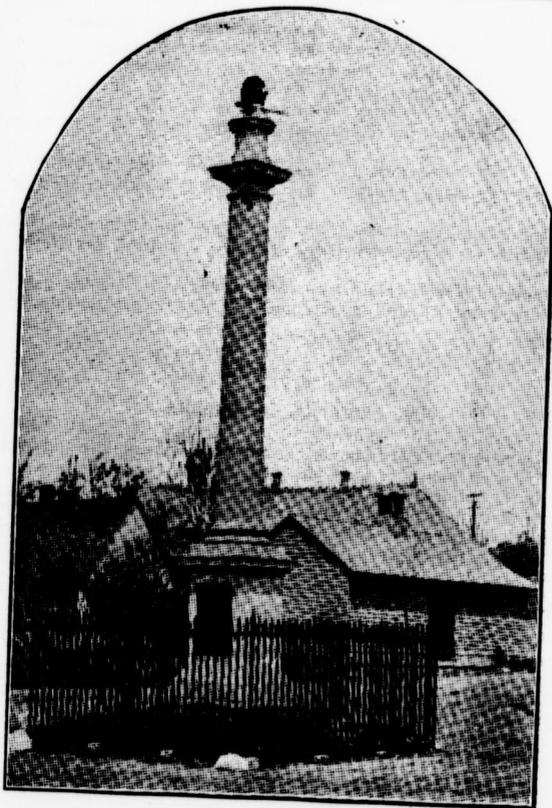
Typ. DUSSAULT & PROULX, Québec.

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN

Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Le monument de Wolfe

Les plaines d'Abraham sont le site historique de la bataille du 13 septembre 1759 qui décida le sort du régime français en Amérique et pendant laquelle les généraux Wolfe et Montcalm furent tous deux blessés à mort. C'est sur les plaines, à proximité de la prison, qu'a été érigé le monument de Wolfe marquant la place où ce général tomba victorieux.

### Nouvelles écoles normales

De nouvelles écoles normales seront bientôt établies à Saint-Hyacinthe et à Joliette. Nous espérons que Sherbrooke suivra bientôt. Quand ces trois villes seront pourvues d'écoles de pédagogie, chaque diocèse de la province de Québec aura une école normale de filles. Ceux de Québec et de Montréal possèdent en plus une école normale d'instituteurs.

### Renseignements professionnels

Ia Une institutrice jouit du droit commun: elle peut traduire devant les tribunaux les contribuables qui l'attaquent injustement dans son honneur.

b L'article 22 (Section 3 p. 15) des *Règlements refondus* du Comité catholique, dit: « Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre les mesures nécessaires pour que les élèves soient surveillés pendant les différentes récréations. » A moins d'une entente spéciale avec la commission scolaire, c'est à l'institutrice de surveiller les enfants pendant les récréations prescrites par la loi, y compris la récréation du midi.

II. Quel que soit le nombre d'élèves, l'instituteur (ou l'institutrice) est tenu de faire la journée de classe *complète*, à moins d'une permission spéciale des commissaires.

III. La ventilation des classes, (dans une mesure raisonnable) pendant les heures de récréation est obligatoire. Voir l'article 172 (2<sup>o</sup>) des *R. R. du C. C.* Laissez dire vos *critiques*,...

IV. Le manuel d'*Hygiène* du Dr. Paradis est le seul traité du genre approuvé par le Comité catholique. Il suffit, nous semble-t-il, à la préparation du Brevet intermédiaire (modèle).

### Les exercices de mémoire

Il ne faut jamais permettre que les enfants apprennent rien par cœur qui ne soit excellent. Et c'est pourquoi c'est une fort mauvaise méthode que de leur faire apprendre des livres entiers, parce que tout n'est pas également bon dans les livres. Il faut y user de discernement; autrement, en confondant les endroits communs avec ceux qui sont excellents, on confond aussi leur jugement. Il faut donc choisir: il y a des livres ou parties de livres qui ne sont qu'à lire; d'autres sont à apprendre de mémoire.

Cet avis est de plus grande importance qu'on ne pense; car les choses qu'on apprend par cœur s'impriment davantage dans l'esprit, et sont comme des moules et des formes que les pensées prennent, lorsqu'ils n'en ont que de bons et d'excellents, il faut, comme par nécessité, qu'ils écrivent d'une manière noble et élevée.

C'est pour une raison contraire qu'il arrive assez souvent que des personnes qui ont l'esprit bon et qui raisonnent assez juste, parlent néanmoins et écrivent assez bassement; car cela vient de ce qu'ils ont été mal instruits dans leur jeunesse, et qu'on leur a rempli la mémoire de mauvaises expressions et de mauvais tours.

NICOLÆ.

### Pensée pédagogique

Si vous comptez rigoureusement avec votre place, vous ne la remplirez pas bien, et pour faire assez, il faut faire trop; pour faire son devoir, il faut faire plus que son devoir.

## DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport de l'honorable P. B. de La Bruère

*Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec*

L'honorable M. J.-L. DÉCARIE,  
Secrétaire de la Province,  
Québec.

Québec, 20 décembre 1910

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état de l'Instruction publique dans la province pour l'année 1909-10, et je vous prie de vouloir bien le soumettre à la Législature.

## CONGRÈS DE TEMPÉRANCE

Rien de bien extraordinaire au point de vue éducationnel ne s'est produit dans le cours de l'année scolaire. Parmi les faits les plus saillants de cette période de temps, je citerai le grand congrès de tempérance tenu, l'été dernier, à Québec, sous le patronage de l'archevêque de Québec, Mgr Bégin et la présidence d'honneur de Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de la province, sir Alphonse Pelletier. Tout le monde admet que l'abus des liqueurs enivrantes est un mal social qu'il importe de réprimer et qu'il constitue un péril national qu'il faut éviter. Aussi les amis de la tempérance de la région, dont la capitale est le centre, ont-ils voulu opposer une barrière au flot envahissant et meurtrier de la vile passion de l'ivrognerie.

Parmi les différentes sections du congrès, il y en avait une qui avait pour objet d'étude l'enseignement et l'organisation anti-alcooliques à l'école. Cette section était bien une des plus importantes, car si nous voulons obtenir un résultat sérieux et durable, c'est sur la jeunesse d'abord que nous devons agir en inculquant dans le cœur des enfants l'horreur de l'alcoolisme et en lui faisant apprécier les effets bienfaisants de la sobriété.

Cette section, à la présidence de laquelle le congrès avait daigné appeler le Surintendant de l'Instruction publique, a été le théâtre de travaux intéressants sur l'état actuel de l'enseignement anti-alcoolique à tous les degrés de l'école primaire, dans les collèges classiques et les universités de la province, et sur ce qui se fait aussi dans d'autres pays, spécialement sur les sociétés scolaires de tempérance en Belgique. Elle a étendu le champ de ses études à l'enseignement post-scolaire au moyen de sociétés de tempérance pour les jeunes gens et à la préservation de l'abstinence au moins partielle des boissons au sein des familles et des paroisses.

Son Eminence le cardinal Vanutelli, légat de Sa Sainteté Pie X au Canada, daigna honorer de sa présence une des séances du congrès et adresser

la parole à l'auditoire nombreux et distingué qui était réuni dans les salles de l'Université Laval.

Au point de vue scolaire qui nous occupe spécialement, ces assises de tempérance produiront, je n'en doute pas, d'heureux effets. Il y a dans cette question, du reste, le côté économique et national que les instituteurs de la jeunesse ne peuvent méconnaître, et c'est pour appeler leur attention sur cet important sujet que j'ai cru devoir adresser une circulaire aux inspecteurs d'écoles pour leur demander de participer, dans leur sphère d'action, à la campagne qui se poursuit en faveur de la tempérance. Je les priais d'insister auprès des maîtres et des maîtresses pour qu'ils s'occupent davantage dans leurs classes, de l'enseignement anti-alcoolique inscrit au programme d'études et qu'ils s'efforcent de la rendre plus efficace. C'est grandir le rôle de l'école que de lui confier une pareille mission, et cet enseignement ne peut produire que d'heureux effets au point de vue de la religion et de la société.

#### LA QUESTION FORESTIÈRE

J'ai continué, cette année, de faire donner dans chacune des écoles normales de la province une série de dix conférences sur l'agriculture. Ces conférences sont fort écoutées et les élèves, destinés, pour la plupart, à faire la classe dans les écoles de la campagne, puisent dans ces entretiens pratiques des notions très utiles sur la manière d'enseigner l'agriculture à l'école primaire, et un désir plus vif de préparer les enfants des agriculteurs à suivre la carrière de leur père.

Comme la question forestière occupe aujourd'hui l'attention des gouvernements et de ceux qui se préoccupent de l'avenir du pays, et fait le sujet d'études spéciales qui ont pour objet l'importance de la conservation des bois, la manière d'en régler la coupe et d'en favoriser une exportation judicieuse à l'étranger, j'ai cru devoir faire donner aux élèves des écoles normales une conférence sur la forêt, son exploitation, son rôle éminemment utile pour régulariser le débit des eaux des rivières, et faciliter leur écoulement naturel à travers les régions qu'elles parcourent. Le conférencier a aussi parlé de la plantation des arbres autour des maisons et le long des chemins publics. C'est faire l'éducation du peuple que d'enseigner aux enfants la valeur des essences forestières au point de vue commercial et industriel, et il est utile que les futurs instituteurs de nos écoles acquièrent des notions assez complètes sur le sujet pour en faire bénéficier plus tard leurs élèves. Aussi, M. O. E. Dalaire que j'ai chargé depuis plusieurs années, à cause de sa parfaite compétence, de donner des conférences dans nos écoles de pédagogie, a donc consacré l'un de ces entretiens au rôle de la forêt. Le nombre des conférences qu'il a faites l'an passé a été de cent en tout.

Je me permettrai de dire qu'il serait désirable que de semblables conférences fussent données dans les noviciats des communautés enseignantes. Ce serait au grand avantage des étudiants de ces maisons et de la jeunesse du pays.

Il serait aussi à souhaiter qu'un pédagogue compétent composât sur l'enseignement forestier à l'école un manuel à l'usage "du Maître".

A propos d'industrie agricole, j'ajouterai que l'honorable M. Fisher,

min  
d'er  
que  
prin  
  
sieu  
l'hiv  
  
sa fo  
à M  
appr  
tion  
répo  
tout  
prop  
d'un  
et le  
Ces l  
la qu  
fique  
Comm  
larges  
situat  
giens  
d'env  
cette  
en va  
  
I  
avait  
été co  
  
I  
norma  
munif  
tions  
gogiq  
annue  
plissan  
l'œuvr  
tracté  
car ell  
  
(1  
1900.  
(2  
rouvaux

ministre de l'agriculture à Ottawa, a bien voulu acquiescer à ma demande d'envoyer aux écoles normales tous les bulletins et les travaux intéressants que publie son département. J'ai demandé la même faveur pour les écoles primaires intermédiaires et supérieures.

#### LES MESSIEURS DE SAINT-SULPICE

Je ne saurais passer sous silence le cadeau vraiment princier que Messieurs les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont offert l'hiver dernier aux Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

L'école normale Jacques-Cartier, section des filles, fut installée, lors de sa fondation, dans une partie de l'ancien pensionnat de la rue St-Jean-Baptiste à Montréal, avec l'espoir que tôt ou tard on pourait ériger un édifice mieux approprié aux besoins d'une semblable institution. Le bâtiment, de construction ancienne, où logeaient les élèves était considéré comme insuffisant et ne répondait pas aux désirs des religieuses elles-mêmes. Depuis deux ans surtout s'agitait la question de construire une nouvelle maison et, comme la propriété foncière dans la ville de Montréal est d'un prix très élevé, le choix d'un emplacement assez vaste pour y asseoir l'école avec une cour spacieuse et le jardin nécessaire à l'enseignement de l'horticulture était difficile à faire. Ces Dames, toujours dévouées à l'égard du Surintendant, voulurent discuter la question avec moi et nos préférences se portèrent sur le grand et magnifique terrain où déjà se trouve construite la nouvelle maison mère de la Communauté, rue Sherbrooke. Les Messieurs de Saint-Sulpice, dont les largesses en faveur des œuvres scolaires sont proverbiales, mis au fait de la situation, voulurent trancher la question en offrant gratuitement aux religieuses un terrain voisin de la maison mère et représentant un superficie d'environ 85,000 pieds. D'après le prix de la propriété immobilière dans cette superbe partie de la cité, ce cadeau excéderait deux cent mille piastres en valeur. (1)

Les donateurs avaient acquis le terrain par acte de donation que leur avait consenti, en 1663, la compagnie des Associés de Montréal et qui avait été confirmé par le roi de France, en 1667. (2)

Les Sœurs de la Congrégation sont maintenant à construire une école normale digne de la grande ville et cela grâce à leur esprit d'initiative, à la munificence des Messieurs de Saint-Sulpice, et grâce aussi aux bonnes dispositions du gouvernement qui, afin de pourvoir aux besoins de l'instruction pédagogique dans la région de Montréal, a consenti à augmenter l'allocation annuelle qu'il a faite à cette institution. Si le don de Saint-Sulpice, en remplissant de joie les dévouées religieuses, doit contribuer au développement de l'œuvre de la vénérable Marguerite Bourgeois, la province, de son côté, a contracté vis-à-vis les généreux donateurs une nouvelle dette de reconnaissance, car elle devra profiter pour une large part du bienfait reçu.

(1) Acte de donation reçu devant M<sup>re</sup> E.-R. Décary, notaire, le 31 décembre 1660.

(2) Donation en date du 9 mars 1663, devant Lefranc et Levasseur, notaires royaux, enregistrée au Châtelet de Paris, le 5 juin suivant.

## L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique se préoccupe, avec un grand sens pratique, de l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise. Il cherche à le répandre et à le perfectionner, convaincu de l'avantage qu'il y a, à divers points de vue, de comprendre et de parler les deux langues officielles du pays.

Un sous-comité nommé pour étudier cette question d'enseignement dans les écoles supérieures protestantes a fait un rapport suggérant ce qu'il croyait être la meilleure voie à suivre pour arriver au but désiré. Depuis quelques années, les méthodes employées pour l'enseignement des langues modernes ont été grandement modifiées, dit ce rapport. La méthode dite "nouvelle", ou "directe", ou "naturelle", en usage en Allemagne depuis vingt-cinq à trente ans, a fait son chemin à travers les controverses elle s'est améliorée et elle a revêtu une forme acceptable à la majorité des professeurs de langues. Le comité s'est posé la question de savoir si on pouvait obtenir avec la méthode "directe" de meilleurs succès de la part de professeurs spécialement formés à cet enseignement.

Les résultats obtenus en notre province au moyen des professeurs ordinaires, sous la direction d'un spécialiste en la matière, et ceux réalisés en Allemagne et dans d'autres contrées de l'Europe où l'on emploie aussi des spécialistes, donneraient sous ce rapport, à ce qu'il paraît, une garantie suffisante d'amélioration.

Sur environ 200 maîtres anglais, qui dans notre province emploient la méthode naturelle, plusieurs ont fait preuve d'aptitudes particulières dans l'enseignement du français et volontiers ils s'y livreraient, à titre de spécialistes, s'ils recevaient l'encouragement nécessaire.

En Europe, nombre de professeurs assistent à des cours de vacances, soit dans leur propre pays, soit à l'étranger. Ici l'université McGill et le collège McDonald de Ste-Anne-de-Bellevue ont déjà organisé des cours semblables et les facilités offertes jusqu'ici à cet égard pourraient sans doute être augmentées. Dans le but d'induire les commissaires d'écoles à donner des traitements rémunérateurs à ces spécialistes, le rapport suggère qu'une gratification conditionnelle de \$100.00 soit offerte annuellement par le comité protestant à toute commission scolaire qui voudrait employer un professeur spécial pour l'enseignement de la langue française. Il conclut en énumérant les raisons qui militent en faveur d'une meilleure connaissance de cette langue, raisons commerciales et professionnelles d'abord, car le parler français s'impose dans les entrepôts du commerce, les banques, les industries, les professions libérales, puis raisons administratives et politiques. (1)

Bien des préjugés se dissiperaient et l'on éviterait des froissements inutiles si la haute autorité du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et sa compétence à juger des besoins du pays pouvaient exercer une influence salutaire en dehors de notre province, de manière à détruire la répu-

(1) Le rapport fait mention du fait que la faculté de l'Université McGill, convaincue de l'importance de la connaissance du français, envoie en France deux de ses étudiants pour leur permettre de perfectionner leur langage.

gnance de certains esprits à apprendre une langue qui, au Canada, est celle de 2,000,000 d'individus sur une population de 7,000,000, langue du reste que les fondateurs de la Confédération et le parlement d'Angleterre ont reconnue comme officielle à l'égal de la langue anglaise. Il en résulterait entre les deux grandes races qui ont peuplé le nord de ce continent, une harmonie et une force de cohésion qui aideraient puissamment au travail d'ensemble en faveur des intérêts nationaux pour le plus grand avantage du bien-être et de la liberté individuelle des citoyens.

#### ÉCOLES NORMALES

Le gouvernement a fait agrandir l'École normale Jacques-Cartier, de Montréal, et reconstruire l'édifice qui servait à l'école d'application et dont l'état délabré était une disgrâce pour la province. L'urgence de ces améliorations s'imposait à la sollicitude des autorités. Cette école normale de garçons sise à l'entrée du magnifique parc Lafontaine est aujourd'hui la plus vaste école du genre dans la province. Son emplacement offre tout l'espace voulu pour une superbe cour de récréation et, ce qui est d'une grande importance pédagogique, le jardin spacieux attenant à l'école offre un champ d'exploitation horticole dont profitent les élèves-maîtres.

L'École normale Laval des garçons, à Québec, exigeait un agrandissement semblable. La maison était devenue trop petite; l'école d'application avait une installation très insuffisante. Et lorsque les travaux en voie de construction seront terminés, cette école, quoique d'un plan irrégulier, offrira aux professeurs et aux élèves une demeure spacieuse et confortable. Il est à regretter, toutefois, que l'on n'ait pas choisi dans le temps un terrain mieux approprié à la construction de cet édifice et assez vaste pour que l'on put y établir un jardin destiné à l'enseignement pratique de l'horticulture aux élèves-maîtres. C'est une lacune à laquelle on devra chercher à remédier aussitôt que la chose paraîtra possible.

L'école normale de Valleyfield ayant obtenu du gouvernement une subvention annuelle égale à celle des autres maisons du genre, les religieuses de la communauté de Jésus et Marie, qui en ont l'administration, viennent de faire construire, attenant à leur pensionnat, une addition considérable destinée exclusivement aux élèves-maîtresses. L'inauguration de ce nouvel édifice à laquelle assistaient l'évêque de Valleyfield, deux membres du gouvernement, les honorables Messieurs Devlin et Décaré, le Surintendant de l'Instruction publique et l'élite de la société de la ville, a été très solennelle. L'école fait honneur à la communauté qui l'a construite. Les classes, les dortoirs et les diverses autres pièces sont spacieux, bien éclairés; la menuiserie est faite avec goût, et Valleyfield a lieu de se féliciter de posséder une telle maison d'éducation.

Puisque je parle des écoles normales, j'ajouterai qu'il reste encore trois diocèses à pourvoir de semblables institutions: ceux de Sherbrooke, de St-Hvacinthe et de Joliette. Il y a tout lieu d'espérer qu'ils pourront jouir d'ici à peu d'années des bienfaits de ces écoles de pédagogie.

Il y aurait bien à y ajouter le diocèse de Pembroke, les vicariats apostoliques du Golfe Saint-Laurent et du Témiscamingue, mais les circonstances

dans lesquelles ils se trouvent ne permettent point de les doter maintenant d'écoles normales.

#### LE CONGRÈS DE CHICOUTIMI

Au commencement de juillet dernier eut lieu à l'école normale de Chicoutimi un congrès diocésain d'institutrices.

Le nombre des congressistes présentes a été de 247, dont 73 religieuses, des divers couvents du diocèse, et 174 maîtresses laïques.

Le nombre des institutrices qui ont assisté au congrès est bien satisfaisant, si l'on tient compte de la faible densité de la population du diocèse, répandue sur un territoire aussi grand que celui du Saguenay. Les distances à parcourir pour se rendre des extrémités du diocèse à Chicoutimi étaient grandes et les moyens de communication restreints. Quelques jeunes filles ont eu à faire 45 milles en voiture pour atteindre le train du chemin de fer qui devait les transporter à la ville. D'autres sont venues par bateau à vapeur de la Baie-Saint-Paul, des Éboulements, etc., et toutes ces institutrices méritent des éloges que je suis heureux de leur décerner.

Les religieuses du Bon-Pasteur ont ouvert les portes de leur maison hospitalière aux institutrices et les ont accueillies avec une grande bienveillance et beaucoup de générosité. Le séminaire de Chicoutimi lui-même a très généralement consenti à héberger 50 jeunes filles qui n'avaient pu trouver place au couvent, et je ne saurais trop remercier les religieuses et les autorités du séminaire de toutes les marques d'attention qu'elles ont prodiguées aux congressistes et du zèle qu'elles ont déployé afin d'assurer le succès de ces assises pédagogiques.

#### À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

J'appellerai l'attention de la législature sur l'extension et l'importance que prend l'école polytechnique de Montréal. Dans le rapport que cette institution m'a adressé, je constate que le nombre des élèves inscrits l'an passé a été de 194, dont 28 dans le cours préparatoire, 25 en architecture, et le reste dans les 4 années de cours. Sur les 32 élèves de quatrième année, 29 ont obtenu le diplôme d'ingénieur civil. Il y a eu aussi d'attribués à quelques-uns de ces derniers des diplômes d'ingénieur des mines et d'ingénieur chimiste.

Le diplôme spécial d'ingénieur électricien sera donné à partir de 1911 et ceux d'ingénieur hydrolicien et d'ingénieur des chemins de fer, à partir de 1912. Le programme d'examen d'admission à l'école est très étendu et des parties nouvelles y ont été ajoutées.

#### L'INSPECTION DES ÉCOLES

Depuis plusieurs années les inspecteurs d'écoles se plaignaient de la modicité de leur traitement. Le gouvernement a cru opportun d'accéder à leur demande et d'augmenter de \$400 00 leurs émoluments. A l'avenir les inspecteurs feront annuellement deux inspections des écoles de leur circonscription

respective au lieu d'une et, lors de leur tournée d'automne, ils continueront à donner aux membres enseignants de chaque paroisse une conférence pédagogique pour leur rappeler leurs devoirs et leur signaler les déficiences qu'ils auront pu constater au cours de leur inspection dans la tenue des classes de la municipalité.

Étant donné l'accroissement constant du nombre des écoles, qui résulte du progrès de la colonisation et de l'augmentation de la population rurale et industrielle, il faudra d'ici à peu d'années remanier les districts d'inspection et nommer de nouveaux inspecteurs. Il sera opportun d'étudier d'ici là les changements qu'il pourrait y avoir à faire dans l'organisation de l'inspectorat et pour stimuler davantage le zèle des inspecteurs. On en viendra aussi, sans doute, à exiger des candidats à l'inspectorat un examen d'admission encore plus rigoureux que l'examen actuel, afin d'éliminer les personnes qui n'auraient pas une formation littéraire ou professionnelle assez complète pour remplir des fonctions si importantes. Car un inspecteur, en sus des qualités administratives qui lui sont nécessaires, doit posséder le goût des études sérieuses et d'un travail intellectuel incessant.

#### JARDINS SCOLAIRES

L'œuvre des jardins scolaires progresse favorablement; les élèves qui s'occupent d'horticulture font preuve de zèle, et les instituteurs ont un bon vouloir que je m'empresse de louer. Le rapport de M. O.-E. Dalairé constate qu'en 1910, 5,695 élèves ont cultivé leur jardinet, ce qui accuse une augmentation de 1,841 élèves sur l'année précédente.

#### BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Sachant que nos maisons d'éducation et plusieurs villes possèdent des bibliothèques précieuses par le nombre et le choix des livres, je me suis efforcé de recueillir des statistiques qui, dans mon opinion, pourraient fournir des renseignements utiles au point de vue du progrès éducationnel dans la province.—J'ai réussi dans une bonne mesure, quoique pas encore à ma complète satisfaction.

C'est par l'entremise des inspecteurs d'écoles que je me procure ces statistiques. Celles que l'on m'a fournies ne sont pas complètes. Toutefois, les chiffres recueillis indiquent que les bibliothèques municipales ou paroissiales, celles de nos maisons de haut enseignement, des écoles primaires et des sociétés littéraires, renfermaient, l'an passé, 1,518,889 volumes.

La bibliothèque de la Législature, détruite par l'incendie de 1883, a été reconstituée et renferme 95,000 volumes.

Les bibliothèques les plus considérables sont les suivantes:

L'Université McGill .....	156,000	volumes
Le Presbyterian college, Montréal .....	17,000	"
L'Institut Fraser de Montréal .....	54,000	"
L'Université de Lennoxville .....	10,000	"
La Société historique de Québec .....	30,000	"
Le Collège des Jésuites, Montréal (Ste-Marie)...	115,000	"

Le Cabinet de lecture, Montréal .....	90,000	"
L'École normale Jacques-Cartier (garçons) .....	24,000	"
L'Université Laval, Montréal .....	30,000	"
Le Collège de Montréal .....	30,000	"
L'Université Laval de Québec .....	140,000	"
Le Grand Séminaire, Québec .....	12,000	"
L'Institut canadien de Québec .....	15,000	"
Ecole normale Laval, Québec .....	6,500	"
Macdonald Training School .....	6.431	"
Montreal High School .....	1,200	"

## REMARQUES SPÉCIALES

Le nombre des écoles, y compris les universités, les collèges classiques et les écoles spéciales, est actuellement de 6,700, avec un personnel enseignant de 14,000, dont 5,805 sont des instituteurs et des institutrices religieux, et 8,195 des instituteurs et des institutrices laïques. Ces dernières sont au nombre de 6,991.

Le nombre des jeunes gens qui suivent les cours des 18 collèges classiques catholiques s'élève à 6,599, ce qui fait une augmentation de 202 étudiants sur l'année précédente. Le cours commercial enseigné dans quelques-uns de ces collèges est suivi par 2,497 élèves et le cours classique par 4,120.

Les écoles normales ont un personnel enseignant de 53 professeurs et 75 institutrices. Elles comptent 177 étudiants et 610 étudiantes. La présence moyenne dans ces institutions est de 780 élèves sur un total de 787. Les écoles d'application annexées aux écoles normales sont fréquentées par 1,216 enfants.

Nous avons dans les écoles de toute catégorie 394.945 enfants, soit une augmentation de 7,552 élèves sur l'année dernière.

Les vieilles maisons d'écoles disparaissent d'année en année pour faire place à des édifices plus hygiéniques et mieux aménagés. Durant l'année scolaire la construction a été très active. Le montant dépensé en édifices par les commissions scolaires représente le chiffre de \$882,308, accusant une augmentation de \$193,901 sur l'année 1908-09. Il y a eu aussi l'augmentation considérable de \$816,512 sur le montant des emprunts, ceux-ci ayant atteint le chiffre de \$1,541,600.

J'ai approuvé 332 plans de maisons d'école, 98 de plus que l'année précédente.

Je dois dire que M. Ant. Dessane, qui s'occupe spécialement des constructions scolaires, remplit son devoir avec beaucoup de zèle et de compétence.

Le département de l'Instruction publique prend d'année en année un plus grand développement et les affaires augmentent sans cesse. C'est ainsi que, de juillet 1909 à juillet 1910, les casiers du bureau des archives ont reçu 4,700 dossiers concernant de nouvelles affaires, avec en plus 1,700 dossiers nouveaux concernant les élections des commissaires et des syndics d'écoles. Le département a émis et expédié, dans l'année, 11,072 chèques.

Je termine par la publication du sommaire suivant des statistiques scolaires. (1)

BOUCHER DE LA BRUÈRE,  
Surintendant.

## HORTICULTURE A L'ECOLE PRIMAIRE

### 7ème RAPPORT ANNUEL

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon septième rapport annuel concernant l'œuvre des jardins scolaires en 1910.

Le zèle que l'on met à faire de l'horticulture à l'école primaire dépasse nos espérances. En effet, si l'on compare l'année 1910 avec la précédente, on voit une augmentation qui ne laisse pas de doute sur le succès de cette belle et bonne entreprise.

Voici :

En 1910.....	45	comtés.....	188	écoles.....	5695	élèves
En 1909.....	32	"	132	"	3854	"

Augmentation..... 13 comtés..... 56 écoles..... 1841 élèves

Il me semble que cette œuvre mériterait plutôt d'être encouragée que d'être critiquée. D'ailleurs, la critique ne ferait que la mieux mettre en évidence, et tout le monde applaudirait à d'aussi heureux résultats.

Pourquoi n'y pas voir une bonne leçon de choses préparatoire à l'enseignement ménager que le public réclame un peu partout?

Et j'ai le plaisir de vous dire que plusieurs institutrices laïques ont fait faire à leurs élèves des travaux de couture, de broderies, etc., basées sur l'enseignement du dessin....

Mademoiselle Néomie Lavoie, de Sainte-Thècle, a été la première que je sache à donner ce bel exemple.

Jardins, coupe, couture, broderies, etc., s'exécutent parfaitement sans déranger le cours ordinaire des études.

Au contraire, j'ai la ferme conviction aujourd'hui que la plupart des élèves s'intéressent vivement à ces petits travaux manuels, et qu'ils en retirent de grands avantages au point de vue de leur culture intellectuelle, de leur esprit d'observation comme du développement de leur bonne volonté.

Faire aimer le travail, accoutumer les enfants à comprendre de bonne heure la joie qu'il y a dans le succès d'une tâche bien accomplie, n'est-ce pas là contribuer à former des hommes et des femmes de caractère et de dévouement?

Bref, je n'en dirai pas davantage cette année, je laisse plutôt à votre sollicitude de considérer l'intéressante et longue liste ci-après.

Avec les remerciements bien sincères des professeurs, des élèves et de leurs parents pour les belles récompenses que vous avez encore généreusement accordées cette année, je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur, les sentiments respectueux de

Votre dévoué serviteur,

O. E. DALAIRE.

(1) Voir le Rapport du Surintendant, page XVII.

## HORTICULTURE A L'ECOLE PRIMAIRE

## ARTHABASKA

Professeurs	Adresses	Nombre d'élèves qui ont été récompensés
RR. SS. de l'Assomption	Stanford	10
Mme Alfred Jacques	Arthabaska	15
Mlles Ernestine Désilets	St-Rosaire	12
" Alix Garneau	St-Rosaire	24
" Diana Désilets	St-Rosaire	11
" P. Levasseur	St-Rémi de Tingwick	10
" Eva Jacques	St-Rémi de Tingwick	10
" B. Sauvageau	Trout Brook	14
" Maria Morin	Trout Brook	7
" Clarisse Tousignant	St-Norbert	12
" Blanche Garneau	St-Norbert	18
" Joséphine Bécotte	St-Norbert	20
" Maria Héon	St-Louis de Blandford	18
" Elizabeth et C. Boisvert	Tingwick	85

## BAGOT

RR. SS. de St-Joseph	Ste-Rosalie	12
RR. SS. de St-Joseph	St-Liboire	51
Mlles Hortense Desmarais	St-Liboire	11
" Angéline Bonin	St-Hugues	28
" Cécile Péloquin	St-Simon	9
" E. Beauregard	St-Pie	9
" Arthémise Jodoin	St-Pie	1
" Marie-Anne Bonin	St-Hugues	16
" Maria Piché	St-Pie	34
" Éléonore Dion	St-Hugues	13
" Marie-Rose Forest	Clairvaux	15
" Rosalie Cabana	St-Liboire	17

## BEAUCE

Mlle Adéla Ferland	St-Benoit-Labre	28
--------------------	-----------------	----

## BEAUHARNOIS

RR. SS. SS. NN. de Jésus et de Marie, <i>Ecole normale</i>	Valleyfield	14
RR. SS. SS. NN. de Jésus et de Marie	Valleyfield	39
RR. SS. SS. NN. de Jésus et de Marie, (Externat)	Valleyfield	17
Révd. Sr Clément d'Alexandra, Supr.	St-Louis de Gonzague	7

## BERTHIER

Rév. Frère Ls. Gravel, C. S. V.	Lanoraie	10
Mlles A. Caumartin	St-Cuthbert	40
" Alexina Ladouccur	St-Charles, Mandeville	40

## CHAMBLY

FR. SS. de la Congrégation N.-D.	Boucherville	19
Mlles Alexina Martin	St-Hubert	20
" M. Z. Martin	St-Hubert	11

## CHAMPLAIN

RR. SS. Filles de Jésus .....	St-Prosper .....	55
RR. SS. de l'Assomption .....	St-Maurice .....	27
Révé Sr. Marie-Antonine, Supr. ....	St-stamslas .....	25
Mlles Josephine Audy .....	St-Thècle .....	104
" A. Rivard .....	St-Thècle .....	24
" Néonie Lavoie .....	St-Thècle .....	138
" Joséphine Grandmont .....	St-Jean des Piles .....	46
" Myrza Coursol .....	St-Thècle .....	46
" Evelina Pothier .....	St-Thècle .....	71
" Marie-Lse Cossette .....	St-Thècle .....	11
" Léda Toupin .....	Cap-de-la-Madeleine .....	10

## CHARLEVOIX

RR. SS. du Bon Pasteur .....	Malbaie .....	20
------------------------------	---------------	----

## CHATEAUGUAY

Mlles M. P. Facette .....	St-Urbain .....	42
" Maria Bergevin .....	Laberge .....	12
" Florida Primeau .....	St-Martine .....	7

## CHICOUTIMI

RR. SS. du Bon Pasteur, Ecole normale ..	Chicoutimi .....	26
RR. SS. du Bon Pasteur, Orphélinat .....	Chicoutimi .....	137

## COMPTON

RR. SS. de la Présentation .....	Compton .....	83
Mlles Anna Cortin .....	Rivard's Corner .....	20
" Blanche Légaré .....	La Patrie .....	26
" Emélie Brassard .....	St-Malo .....	16
" Marie Gervais .....	Villette .....	24
Mme G. Boutin .....	La Patrie .....	26

## DEUX-MONTAGNES

Révé Sr. L. Dion, Supérieure .....	St-Benoît .....	15
------------------------------------	-----------------	----

## DORCHESTER

Mlles Laura Morin .....	St-Claire .....	29
" Marie-Octavie Lacroix .....	St-Anselme .....	7

## DRUMMOND

RR. SS. de l'Assomption .....	St-Félix de Kingsey .....	24
Mme A. Landry .....	Wickham .....	20
Mlle Rita Rhéault .....	St-Cyrille .....	35

## IBERVILLE

Révé Sr. Hélène, Supérieure .....	Iberville .....	26
Mlles Maud Murray .....	St-Brigide, Station .....	10
" Rose-Amanda Lalanne .....	St-Grégoire .....	10

## JOLIETTE

RR. SS. de la Congrégation de N.-D. .... Joliette .....	11
---	----

## KAMOURASKA

RR. SS. de la Congrégation de N.-D., (Ecole Ménagère) ..... St-Pascal .....	88
--	----

## LABELLE

RR. SS. de Sainte-Marie ..... Masson .....	47
Mlle M. Thibodeau ..... Labelle .....	29

## LAC-SAINT-JEAN

Mlle Albertine Gagné ..... St-Méthode .....	25
---	----

## L'ASSOMPTION

Mlles Bernadette Beaudry ..... St-Roch l'Achigan .....	35
" Ernestine Beaudry ..... St-Roch l'Achigan .....	26
" Marie-Anne Faucher ..... St-Roch l'Achigan .....	6

## LAVAL

RR. SS. de Sainte-Croix ..... Ste-Rose .....	31
M. C. A. Beaudin ..... Ahuntsic .....	48
Mlles Rose-de-Lima Desjardins ..... St-Elzéar .....	24
" E. Gadbois ..... Village Bélanger .....	38

## LEVIS

Mlle Marie-R. Olivier ..... St-Nicolas .....	5
--	---

## LOTBINIERE

Mlle Juliette Beaudet ..... Deschailfons .....	35
--	----

## MASKINONGE

RR. SS. Filles de Jésus ..... St-Didace .....	12
Mlles Maria Lamy ..... Ste-Ursule .....	41
" Alma Thibodeau ..... St-Justin .....	41
" Maria Lupien ..... Pied de la Côte .....	21
" Anna Bastien ..... Maskinongé .....	20

## MONTCALM

Mlle Rose-Alma Bourque ..... St-Alexis .....	18
--	----

## MISSISQUOI

Mlle Louisa Luzon ..... Stanbridge, Station .....	32
---	----

## MONTMAGNY

Mlle Lucie-Anna Lecomte ..... St-Paul-du-Buton .....	6
--	---

## NAPIERVILLE

Mlle Antoinette Beaudin .....	St-Edouard .....	24
-------------------------------	------------------	----

## NICOLET

RR. SS. de l'Assomption <i>Ecole normale</i> .....	Nicolet .....	80
RR. SS. de l'Assomption .....	St-Célestin .....	11
Mlle Marie Hébert .....	St-Cataline .....	31

## RICHELIEU

RR. SS. de St-Joseph .....	St-Roch .....	218
RR. SS. de la Présentation .....	St-Victoire .....	80
Mlles Régina Beaulieu .....	St-Ours .....	15
" Marie-Rose Paulhus .....	St-Anne de Sorel .....	11
" Maria Ethier .....	St-Victoire .....	18
" Caroline Morin .....	St-Ours .....	23

## RICHMOND

RR. SS. de l'Assomption .....	St-Georges de Windsor .....	46
Mlles Eliza Belisle .....	Asbestos .....	10
" Marie-Rose Belisle .....	St-Frs.-X.-de-Brompton .....	59
" V. Cantin .....	Moulin Cantin .....	53
" Rosaria Cantin .....	Moulin Cantin .....	21
" Alexina Brouillard .....	Windsor Nord .....	10
" A. Bourque .....	Asbestos .....	15
" Emma Milaire .....	Kingsbury .....	18
" Marie-P. Z. Hébert .....	Dudswell .....	30

## ROUVILLE

RR. SS. de la Présentation .....	St-Césaire .....	44
RR. SS. de la Présentation .....	St-Jean-Baptiste .....	30
Mme J. Trudeau .....	Ste-Angèle de Monnoir .....	36
Mlles Antonia Brodeur .....	St-Césaire .....	8
" Mina Ladouceur .....	Ste-Marie de Monnoir .....	36
" C-Isola Adam .....	Ste-Angèle de Monnoir .....	14
" M. A. Tétreault .....	Ste-Angèle de Monnoir .....	23

## SAINT-JEAN

Monsieur D.-E. L'Ecuyer .....	St-Paul de l'Isle-aux-Noix .....	26
-------------------------------	----------------------------------	----

## SAINT-HYACINTHE

RR. SS. de la Présentation, Académie Prince .....	St-Hyacinthe .....	114
RR. SS. de St-Joseph (deux écoles) .....	St-Hyacinthe .....	95
RR. SS. de St-Joseph .....	St-Judes .....	49
RR. SS. de St-Joseph .....	Ste-Madeleine .....	60
Académie Lorette .....	St-Hyacinthe .....	40
Mlles Rose-Anna Pion .....	St-Damase .....	13
" Virginie Lussier .....	St-Damase .....	29
" Marie Lussier .....	St-Damase .....	13
" Aurora Beauregard .....	La Présentation .....	8
" Alida Desmarais .....	St-Thomas d'Aquin .....	25

## SAINT-MAURICE

RR. SS. de la Congrégation de N.-D. . . . .	Yamachiche . . . . .	49
Monsieur Lionel Boucher . . . . .	St-Bernabé . . . . .	25
Mlles Mélanie Guay . . . . .	Pointe-du-Lac . . . . .	18
" Rose-Alma Angers . . . . .	St-Boniface . . . . .	43
" Cécile Pelletier . . . . .	St-Etienne . . . . .	13
" Sara Auger . . . . .	St-Boniface . . . . .	16
" Albertine Isabelle . . . . .	St-Etienne . . . . .	28
" Rose-Anna Garceau . . . . .	Yamachiche . . . . .	20
" Irène Garceau . . . . .	Pointe-du-Lac . . . . .	25
" Héloïse Biron . . . . .	Pointe-du-Lac . . . . .	6

## SAGUENAY

RR. SS. de St-Joseph . . . . .	Sept-Isles, Côte Nord . . . . .	9
--------------------------------	---------------------------------	---

## SHEFFORD

Mlle Régina Auclair . . . . .	St-Joachim . . . . .	50
-------------------------------	----------------------	----

## SOULANGES

Mlle Imelda Leroux . . . . .	Les Cèdres . . . . .	22
------------------------------	----------------------	----

## STANSTEAD

RR. SS. de la Présentation . . . . .	Stanhope . . . . .	103
RR. SS. de la Présentation . . . . .	Coaticook . . . . .	38
Mlles M.-E. McCabe . . . . .	Magog . . . . .	26
" Arzélia Ducharme . . . . .	Canton, Magog . . . . .	25
" Mélida Audet . . . . .	Coaticook . . . . .	22
" Marie Gervais . . . . .	Coaticook . . . . .	27

## TEMISCOUATA

Mlle Rose-A. Gamache . . . . .	St-Modeste . . . . .	24
--------------------------------	----------------------	----

## TERREBONNE

Mlle M.-A. Janelle . . . . .	Mont Tremblant . . . . .	12
------------------------------	--------------------------	----

## TROIS-RIVIERES

RR. SS. Ursulines, <i>Ecole normale</i> . . . . .	Trois-Rivières . . . . .	48
RR. SS. Ursulines <i>Pensionnat</i> . . . . .	Trois-Rivières . . . . .	58
RR. SS. Filles de Jésus . . . . .	Trois-Rivières . . . . .	41
Mlles Edouardina Blais . . . . .	Ste-Flore . . . . .	23
" A. P. Morin . . . . .	Banlieue . . . . .	7

## WOLFE

RR. SS. de la Présentation . . . . .	Weedon, Station . . . . .	85
RR. SS. de l'Assomption . . . . .	St-Camille . . . . .	16
Madame M. Hurley . . . . .	Wolfstown . . . . .	6
Mlles Lumina Bélisle . . . . .	Miquelon . . . . .	15
" Philomène Patry . . . . .	Weedon, Station . . . . .	16

## WRIGHT

RR. SS. Grises de la Croix, <i>Ecole Normale</i> .....	Hull .....	22
RR. SS. Grises d'Ottawa .....	Maniwaki .....	124
Mlle Marie-Aurore Miller .....	Montcerf .....	49

## YAMASKA

RR. SS. Grises de la Croix, <i>Ecole Ménagère</i> .....	St-François-du-Lac .....	46
RR. SS. de la Présentation .....	St-David .....	61
Révé. Sr. Marie-des-Neiges .....	St-Guillaume .....	39
Mlles Jeanne Lachapelle .....	St-Elphège .....	14
" Rita Gauthier .....	St-Thos. de Pierreville .....	7
" Rosy Lambert .....	St-Guillaume .....	21
" Aurise Bisson .....	St-Guillaume .....	11
" Rose-Anne Rivard .....	St-Guillaume .....	15
" Amanda Villiard .....	St-Bonaventure .....	24
" Elmire Villiard .....	St-Bonaventure .....	23
" M. A. Bibaud .....	St-Thos.-de-Pierreville .....	25
" Hélène Labonté .....	St-Bonaventure .....	25
" Albina Lebrun .....	St-Bonaventure .....	29
" P. Lemaire .....	St-Zéphirin .....	36
" Bernadette Biron .....	St-Joachim .....	8
" Arzélie Arpin .....	St-Guillaume .....	23
" Yvonne Drolet .....	St-David .....	15
" Elizabeth Laramé .....	St-Bonaventure .....	28
" M.-Lse Arpin .....	St-Guillaume .....	21
" Eva Lefebvre .....	St-Zéphirin .....	14
" M.-Lse Biron .....	St-Bonaventure .....	24
" Emélie Paulhus .....	St-Bonaventure .....	18
" Régina Lambert .....	St-Guillaume .....	18
" Elodia Bourret .....	St-Guillaume .....	25

Comtés 45.—Écoles 188.—Élèves 5695

---

## PEDAGOGIE

---

### Ecoles primaires supérieures

Les écoles primaires supérieures sont à l'ordre du jour. La Commission des Ecoles catholiques de Montréal, demande à la Législature provinciale l'autorisation de fonder ces établissements scolaires.

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de connaître leur origine en France et leur destination actuelle.

C'est Guizot qui a voulu créer des écoles spéciales pour ceux qui ne trouvaient pas suffisante l'école primaire élémentaire ou intermédiaire, mais qui ne veulent pas ou ne peuvent s'engager dans l'enseignement secondaire. Voici comment il expliquait son œuvre législative de 1833:

“ Nous avons divisé l'instruction primaire en deux degrés : l'instruction primaire élémentaire et l'instruction primaire supérieure. Le premier est comme le minimum de l'instruction, la limite au-dessous de laquelle elle ne doit pas descendre ; la dette étroite du pays envers ses enfants. Le premier degré est assez étendu pour faire un homme de qui le recevra, et, en même temps, assez circonscrit pour pouvoir être réalisé. Mais de ce degré à l'instruction secondaire, il y a bien loin et pourtant dans notre système actuel d'instruction civique, il n'y a rien entre l'un et l'autre. ”

C'est cette lacune que la nouvelle loi devait combler.

On comprend, en effet, que dans les diverses classes de la société, on trouve des familles placées entre la classe ouvrière dont elles forment l'élite et la classe bourgeoise où elles aspirent à prendre rang. Elles désirent pour leurs enfants une culture plus élevée que dans les écoles primaires ordinaires. Elles ne veulent pas les diriger vers les établissements d'enseignement secondaire.

C'est pour les enfants de cette classe que l'on voulait organiser les écoles primaires supérieures. Des obstacles de nature diverse empêchaient la mise à exécution du projet, ou du moins en paralysaient le complet développement.

Lié étroitement avec l'enseignement professionnel, l'enseignement primaire supérieur devait définitivement sortir de la loi du 11 décembre 1880. Mais précisément à cause de ses points de contact avec lui, on devait aboutir à un conflit dont le résultat fut la séparation de l'un et de l'autre.

Dans son rapport, adressé au président de la république en 1881, Jules Ferry précisait le caractère de cet enseignement primaire, qu'il voulait restaurer. “ D'une part, il doit rester primaire, et de l'autre, être professionnel, former des apprentis aptes à gagner leur vie. ”

Il élargissait le programme que s'était formé Guizot. Pourtant toutes les écoles primaires supérieures qui allaient se fonder ne devaient pas enseigner les mêmes matières, être toutes fondues dans le même moule. Pour répondre aux intentions du ministre, elles devaient “ s'adapter aux circonstances et aux nécessités, ” et n'acheminer leurs élèves que “ vers des professions auxquelles les prédestinait le milieu natal. ”

Je m'empresse de faire remarquer la sagesse de cette disposition. Nos législateurs et nos chefs feraient bien de la méditer et de la faire passer dans la pratique de la vie. Il n'est pas bon de détacher l'enfant de son milieu natal. Il faut mieux, en règle générale, le développer dans ce milieu et pour ce milieu.

M. Paul Bourget insistait sur ce point quand il disait avec tant de justesse : “ Il y a une très grande vérité psychologique dans ce principe de fixité du métier qui, dans son excès, a jadis créé les castes impénétrables les unes aux autres. Si le paysan souhaite de rester paysan, le commerçant de rester commerçant, ils seront plus aptes à faire de leur fils, celui-ci, un bon paysan, celui-là un bon commerçant. ”

Quoi qu'il en soit, deux catégories d'écoles allaient s'élever : les unes en plus grand nombre, avec un caractère d'enseignement général plus prononcé, sans trop viser les professions manuelles.—les autres, au contraire, et ce devait être le petit nombre—avec un caractère industriel nettement accentué, et dans lesquelles l'apprenti se formerait pour devenir immédiate-

ment ouvrier. Dès l'année 1880, on voit apparaître cette double tendance. Bientôt le commerce fait invasion dans ces maisons. Il réussit même à tout accaparer et à régenter seul les écoles de cette catégorie.

Quels sont les résultats obtenus par toutes ces écoles, dès les premières années de leur fondation? Le rapport, que M. Ferdinand Buisson adressait à la Commission mixte de 1887, se félicitait de l'œuvre accomplie:

“ Quoique nous ne soyons qu'au début du mouvement, toutes les écoles ont déversé dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, soit directement, soit indirectement, soit par le canal des écoles techniques de tout ordre, plusieurs milliers de jeunes gens. ”

En 1884, sur 6,000 élèves, sortis des écoles primaires supérieures de garçons, 4,100 étaient entrés dans l'agriculture, l'industrie et le commerce; et en 1886, sur 4,800 sortis dans les mêmes conditions, étaient entrés dans l'agriculture, 63; dans l'industrie, 921; dans le commerce, 957; dans les écoles techniques, 220; dans les chemins de fer, 326.

Toutefois, en ne devait pas tarder à établir une grande différence entre l'école primaire supérieure et l'école pratique du commerce et de l'industrie. La distinction, toute essentielle qu'elle est, échappe à de bons esprits. Aussi bien, je voudrais la faire ressortir à l'aide d'une circulaire que M. Charles Dupuy adressait aux recteurs, le 15 février 1893, pour fixer la situation des écoles primaires supérieures vis-à-vis des écoles pratiques qui venaient de se créer.

“ Les écoles primaires supérieures, disait-il, doivent être des écoles pratiques et non des écoles professionnelles, mais pratiques dans un autre sens que les écoles techniques industrielles et commerciales. . . . Tout en orientant leurs élèves du premier jour au dernier, vers les nécessités de la vie pratique, qui les attend, l'enseignement primaire supérieur n'en reste pas moins un enseignement véritable et ne se confond pas avec l'apprentissage. C'est une école et non un atelier. Il s'y trouve des élèves et non des apprentis. Nous continuons l'œuvre commencée à l'école primaire. ”

Analysons maintenant d'une façon plus complète la différence qui existe entre l'école primaire supérieure et l'école pratique du commerce et de l'industrie.

L'école pratique prépare à une profession bien déterminée; l'école primaire supérieure ne prépare à aucune, mais elle met l'élève en situation de se décider plus tard pour celle que ses aptitudes et ses goûts lui désigneront.

Voilà bien le but de l'école primaire supérieure. “ Elle assoie d'une façon intense un commencement d'instruction générale avec un commencement d'instruction professionnelle. ” Sa mission est double: développer l'éducation intellectuelle et morale que l'enfant a déjà reçue à l'école élémentaire; et l'initier à ces connaissances variées qu'il utilisera plus tard, soit à l'atelier, s'il y entre, soit à l'école technique ou à l'école normale, soit dans quelque'un des nombreux services publics pour lesquels il faut préparer les nôtres, si nous voulons avoir notre part d'influence sociale.

Ce double but apparaît bien dans les programmes des écoles primaires supérieures. Il y a une partie pour l'enseignement général; l'autre a trait

aux sections professionnelles, qui ont leurs cours en deuxième et en troisième année. (1)

On les a cependant modifiés par une législation nouvelle, dont je trouve un excellent résumé dans la Revue pédagogique du 15 novembre 1909.

Voici ce que nous remarquons dans la nouvelle énumération des matières d'enseignement :

“ Des enseignements théoriques et pratiques en vue de l'industrie du commerce et de l'agriculture, tels que : Mécanique, technologie, chimie industrielle, électricité industrielle, agriculture théorique, chimie agricole, marchandises, transports et douanes ;

“ Pour les garçons, des travaux d'atelier, de laboratoire, d'agriculture et d'horticulture ;

“ Pour les filles, les travaux du ménage ; la lingerie, (confection, blanchissage, repassage) ; le vêtement (coupe, couture et entretien), la cuisine, le soin des appartements, le jardin, la ferme, la puériculture.

“ Nous entendons bien que ces enseignements, ces travaux ne seront pas obligatoires pour tous les élèves sans distinction, mais nous sentons déjà qu'une ferme impulsion doit être donnée à toutes les études dans un sens pratique.

“ Si le programme de première année demeure comme jadis un programme commun de culture générale, une section spéciale nouvelle est créée pour les filles, la section ménagère ; et les anciennes sections spéciales ne peuvent désormais être constituées que si l'école dispose, non-seulement des ateliers et des dépendances exigées jusqu'ici, mais de l'outillage, et, s'il y a lieu, des champs de démonstration nécessaires pour l'exécution des exercices pratiques prévus au programmes.

“ Il ne suffit pas cependant d'avoir des terrains ou des locaux bien aménagés, un matériel bien choisi et bien installé. Une objection vient naturellement à l'esprit. A quel personnel enseignant sera confié le soin de diriger cette manière d'apprentissage, limitée sans doute, mais où se pratiqueront des opérations et des manipulations empruntées à des réalités.”

Voilà une question qu'on se pose en France. Que faut-il en penser chez nous ?

Mais les écoles primaires supérieures ne sont pas toujours organisées sur un plan complet. Parfois elles existent à l'état d'embryons. Ce sont de simples sections, de 30 à 40 élèves, qui reçoivent dans les écoles élémentaires, après l'obtention du brevet, un complément d'instruction générale, et un commencement mais très faible, d'enseignement professionnel.

Voici les dispositions de l'article de la loi qui expose la différence entre ces deux organisations :

“ Les établissements d'enseignement primaire supérieur prennent le nom de cours complémentaires, s'ils sont annexés à une école primaire élémentaire et placés sous la même direction. Ils prennent le nom d'écoles primaires supérieures, s'ils sont installés dans un local distinct et sous une direction différente de celle de l'école primaire élémentaire.”

(1) Voir Plan d'études et programmes d'enseignement des Ecoles primaires supérieures de garçons prescrits par arrêté du 21 janvier 1893, chez Delalain Frères.

“ La durée des études dans les cours complémentaires est de deux années au maximum; ces cours comprennent, au plus, deux divisions qui pourront être réunies sous un même maître. ”

“ L'école primaire supérieure comprend au moins deux années d'études; elle est dite de plein exercice, si elle comprend trois ou quatre années. ”

Telles sont dans leurs grandes lignes les écoles primaires supérieures ou les cours annexés. Elles ne sont en réalité que le prolongement de l'école primaire élémentaire. Elles diffèrent non seulement des écoles pratiques de commerce et de l'industrie, mais encore de l'enseignement secondaire spécial que M. Gréard a défini en ces termes :

“ Son projet est de fournir des chefs à cette armée de travailleurs que forme l'enseignement primaire dans le négoce, dans la banque, dans l'industrie, dans l'administration des grandes compagnies, dans ce vaste domaine, enfin, qu'on appelle le monde des affaires. Or, pour être bien remplis, ces emplois de direction et de contrôle exigent, outre un certain nombre de notions scientifiques, la connaissance des théories auxquelles ces notions se rattachent, l'habitude des méthodes intellectuelles et ce fonds d'idées générales qui peuvent seules donner de la rectitude à l'esprit. ”

“ C'est par ce côté que l'enseignement secondaire spécial se sépare de l'enseignement primaire et se rapproche de l'enseignement classique. ”

“ Comme lui, il ne se peut passer ni de suite ni de temps. C'est toute une éducation en un mot, une éducation moins élevée, moins fine, d'une autre nature que l'éducation classique, mais du même ordre. ”

L'enseignement primaire supérieur ne remplace pas l'enseignement secondaire spécial.

Nous saluons avec bonheur les écoles primaires supérieures. Pourrions-nous les fonder immédiatement? Nous aurons sans doute à débiter par des cours complémentaires. Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons de songer que dans un avenir assez rapproché, les enfants du peuple pourront compléter leur instruction primaire et s'initier à leur profession. Pour eux, l'enseignement général a une valeur fondamentale, d'abord, parce qu'il continue à les former à cet âge comme hommes, comme citoyens et comme chrétiens, et ensuite parce qu'il développe leurs aptitudes intellectuelles et physiques pour un choix ultérieur.

Puis nos jeunes pourront acquérir une première spécialisation partielle et progressive qui les prépare pour le commerce, l'industrie ou l'agriculture. Ou mieux encore, ils pourront se préparer sérieusement pour les écoles pratiques du commerce et de l'industrie.

ABBÉ PHILIPPE PERRIER.

### Le monument Dollard

Nous publions dans une autre page un appel pressant du comité du monument Dollard aux instituteurs et aux institutrices. Nous comptons sur le patriotisme du personnel enseignant qui saura immédiatement organiser la souscription scolaire.

C'est entendu que le comité ne demande pas que la collecte soit faite à l'école même, mais bien au dehors, par certains élèves, les plus débrouillards, chez leurs parents et leurs voisins, dans chaque rang ou partie de rang, pour que la besogne bien partagée, soit peu fatigante pour chacun et puisse se faire rapidement.

A l'œuvre donc immédiatement : le temps presse. Prière d'adresser les montants recueillis, même les plus minimes, à l'adresse indiquée dans la circulaire.

### Petits conseils aux parents (1)

Les parents sont tenus de donner à leurs enfants une éducation conforme à leur condition, et de leur préparer par là une position honorable dans la société.

Incapables de remplir par eux-mêmes, d'une manière complète, cette importante fonction, ils ont recours à des personnes autorisées qui prennent en partie leur place pour former leurs enfants et les élever dans la pratique de la vertu et l'acquisition des sciences diverses dont l'ensemble forme leur instruction.

Ayant ainsi remis l'éducation de leurs enfants à des maîtres jugés dignes de leur confiance, les parents ne doivent pas pour cela se croire déchargés de tout souci à leur égard, et pouvoir attendre en paix le retour des congés ou des vacances sans s'inquiéter davantage de ce que font ou ne font point leurs enfants.

Pour s'être ainsi déchargé sur d'autres d'une bonne partie de leurs obligations, ils n'en restent pas moins responsables au premier chef ; ils sont même en mesure d'aider puissamment ceux qu'ils ont constitués leurs mandataires, et qui n'agissent qu'en leur nom dans la grande œuvre de l'éducation.

Nous croyons même qu'un progrès considérable serait réalisé le jour où les parents en général, convaincus de cette vérité, en feraient l'application consciencieuse, donnant par là aux éducateurs par état l'appui le plus réel et le plus fort dont ils ont besoin, et qui leur fait trop souvent défaut.

Voici les points principaux sur lesquels doit se porter l'attention paternelle.

En premier lieu, quand un enfant est conduit dans une institution scolaire, quel que soit son nom, c'est évidemment pour être placé sur un pied d'égalité avec tous ses condisciples, et non pour bénéficier d'un régime d'exception, et cela spécialement en ce qui regarde les études.

Autrement, la maison entière en serait affectée, troublée, affaiblie ; les maîtres ne suffiraient pas à satisfaire des caprices particuliers, et les enfants eux-mêmes perdraient une partie notable des avantages qu'on veut leur procurer.

Toute maison d'éducation bien organisée se partage en un certain nombre de classes, selon le degré d'avancement des élèves, et dans chaque classe on

(1) Reproduit, avec permission de l'auteur, des *Messages* de S. G. Mgr J. M. Emard, évêque de Valleyfield.

doit suivre un programme défini, élaboré avec soin, qui fixe les matières à apprendre et l'ordre dans lequel elles doivent être étudiées.

L'exécution de ce programme est du ressort exclusif des chefs de l'établissement et ne saurait être modifié que par autorité supérieure.

C'est une condition indispensable du bon fonctionnement et du succès de l'institution.

On ne peut donc admettre que des parents, animés peut-être de bonnes intentions, mais dépourvus de toute connaissance et surtout de toute autorité pédagogique, veuillent imposer aux professeurs, pour leur enfant en particulier, soit l'emploi du temps que celui-ci passera à la classe, soit telle ou telle matière qu'il faudra ajouter ou retrancher sur son programme personnel.

La chose n'est pas praticable, et il est curieux de voir combien de parents se montrent peu raisonnable sous ce rapport.

On devrait se montrer inflexible, et tâcher d'amener le père ou la mère à comprendre qu'une classe ne peut pas marcher dans ces conditions.

S'ils insistent absolument, et maintiennent des exigences mal fondées, il vaut mieux les prier de s'adresser ailleurs.

Ils le feront peut-être, à leur détriment et à celui de leur enfant, mais l'institution conservera, pour le bien général des autres élèves, l'autonomie qui fait sa force.

Du moment qu'il fréquente une classe et doit en suivre le programme entier, l'enfant, si l'on veut qu'il en profite complètement, doit être, au fur et à mesure, pourvu de tous les effets classiques qui lui sont assignés.

Les règlements scolaires sont formels sur ce point.

L'instituteur ne saurait d'ailleurs faire une classe profitable à des élèves n'ayant pas ce qu'il faut pour la suivre.

Les parents devraient connaître exactement le nombre et le prix des livres et autres objets nécessaires, puis veiller à ce que ces choses une fois achetées, puissent servir tout le temps voulu.

Ils peuvent en cela donner une excellente leçon d'économie à leurs enfants en leur apprenant que ce qu'ils doivent aux sacrifices paternels doit être tenu avec soin et conservé aussi longtemps que possible.

Les livres ne s'usent guère que par suite de la négligence de ceux qui s'en servent.

On dit que les fournitures de classes coûtent cher, on réclame à cause de cela l'uniformité des livres, etc. Le mal n'est grand que parce qu'on le veut, et le remède est ailleurs que dans l'uniformité.

Prenez deux enfants de la même classe ayant déjà quatre ou cinq ans d'école : l'un a une mère soigneuse qui inspire aux siens le même goût : les livres sont propres bien qu'ils servent depuis deux ou trois ans ; ils serviront jusqu'à la fin ; les autres objets ne sont pas moins bien tenus, et à la fin des études, le compte des dépenses sera au total peu considérable.

Pour l'autre au contraire dont la mère ne s'occupe point, au bout de quelques semaines, les taches d'encre, les pages déchirées, les cornières mangées, les couverts arrachés, obligent à un renouvellement d'achat qui ne sera pas le dernier ; les parents se plaindront d'une dépense réellement très grande, mais qu'ils auraient pu prévoir en y veillant de plus près. (à suivre)

MGR J. M. EMARD.

## Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique

### PREMIERE PARTIE — FRANCE — CHAPITRE II

#### *Les écoles primaires officielles.*

#### III.—MÉTHODE SUIVIE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

##### QUELQUES MÉTHODES PARTICULIÈRES

*Le dessin.* — Sur le carnet de préparation de classe d'une école visitée, nous avons lu :

« Dans le cours préparatoire et dans le cours élémentaire, l'enseignement du dessin a pour objet d'assurer l'œil et la main de l'enfant, en lui apprenant à distinguer et à tracer les figures géométriques les plus élémentaires. Les élèves exécuteront à vue une série d'objets de plus en plus compliqués de formes, dans lesquels le maître fera reconnaître le caractère des lignes qui les composent; droites, verticales, horizontales, perpendiculaires, obliques, parallèles, angles, circonférences, etc., de manière à remplir le programme ministériel.

« Le maître trace d'abord lui-même la figure au tableau noir; il la nomme, en explique les caractères, et la fait reproduire aux élèves sur l'ardoise, puis sur le cahier.

« Le dessin géométrique commence au cours moyen. Pendant toute la durée du cours moyen, le dessin devra, à raison d'une leçon par semaine, être enseigné au tableau noir à l'aide d'une règle, d'une équerre, d'un compas et d'un rapporteur de grandes dimensions.

« Le sujet sera tracé et expliqué par le maître; puis les élèves s'exerceront au maniement des instruments en construisant à tour de rôle, au tableau noir, les figures géométriques étudiées.

« Dans ces constructions, le maître cherche à obtenir la plus grande précision possible, une certaine légèreté du trait de craie et la meilleure disposition de la figure sur le tableau.

« Au cours supérieur, les élèves exécuteront sur le papier, à l'aide d'instruments, les exercices qui ont été faits au tableau dans le cours moyen et ceux qui figurent au programme du cours supérieur.

« Les enfants qui seraient dans l'impossibilité de se procurer une boîte de compas, pourront exécuter leur tracé avec un compas porte-plume et une règle carrée.

« Les élèves feront simultanément le même exercice, qui devra être réalisé dans un temps limité, le même pour tous.

« On exigera dès le début, une grande propreté, et on veillera avec soin à l'entretien des instruments. Les traits au crayon doivent être légers afin d'éviter l'emploi fréquent de la gomme. On insistera spécialement sur la bonne exécution du croquis coté et de son relevé à l'échelle convenue. »

Ce précis de méthode correspond à peu près à l'ancien programme officiel, qui vient d'être profondément modifié (1).

Cet idéal ne semble plus suffire. Au nom des besoins économiques de la France n'a-t-on pas changé les programmes du dessin de l'enseignement secondaire (2). Comme ce changement a eu une grande répercussion dans le domaine primaire, où des modifications viennent d'être faites au programme du dessin, nous croyons devoir retracer ici l'histoire de cette réforme et en faire connaître le caractère.

Le tableau du commerce extérieur de la France, paru le 15 décembre 1908 au *Journal officiel*, accuse, pour les onze mois écoulés de 1908, une diminution de 319 millions dans les exportations d'objets fabriqués en France. La Fédération des

(1) Arrêté du 27 juillet 1909

(2) Arrêté du 6 janvier 1909.

industriels et des commerçants français, en face de ce résultat, a crié à la *faillite de l'enseignement professionnel et de celui du dessin*.

Dès juin 1908, le ministre des Beaux-Arts nommait une commission pour faire une enquête sur le fonctionnement de l'enseignement du dessin. Cette commission a terminé ses travaux en avril 1909; elle a déposé un rapport détaillé entre les mains du ministre. Les conclusions de ce rapport sont que l'organisme de cet enseignement, qui fonctionne, depuis 1881, dans toutes les écoles de l'Etat, depuis l'école primaire jusqu'à l'école polytechnique, ne vaut absolument rien et n'a toujours donné que de très mauvais résultats (1).

Dans l'*Echo de Paris*, M. Marius Vachon, parlant du rapport de la commission, dit :

« Lors de la discussion du budget des beaux-arts de 1909 à la Chambre, M. Aynard dont la compétence en ces matières est indiscutée, déclarait, sans la moindre protestation de M. Dujardin-Beaumetz, bien au contraire à son assentiment, que « l'enseignement du dessin en France est, à l'heure actuelle, véritablement à l'état barbare » !

« Or, c'est à cet enseignement officiel du dessin que, depuis un quart de siècle, a été confiée la mission de fournir à nos industries les artistes dont elles ont besoin, autant d'ouvriers et d'apprentis.

« Quant à l'enseignement professionnel du ministère de l'instruction publique, la campagne ouverte, depuis quelque temps, contre lui par les amis du ministère de l'industrie et du commerce en vue d'assurer à celui-ci le monopole de cet enseignement, a révélé des faits et provoqué des aveux, inouïs, invraisemblables, qui prouvent que *les établissements affectés à l'enseignement professionnel ne sont que des séminaires de fonctionnaires d'Etat, des mandarins administratifs*.

« Et ces critiques, pour ne pas dire ces accusations, ont été reconnues si fondées que le ministre incriminé s'est efforcé de faire préparer un projet de réorganisation de cet enseignement, qui est soumis, à cette heure, au Conseil supérieur de l'instruction publique, en session depuis le 15 décembre.

« Or c'est aussi cet enseignement professionnel qui a été chargé, depuis un quart de siècle, en même temps que l'enseignement technique, de préparer les apprentis pour nos industries et les employés pour notre commerce.

« Voilà donc trois faillites déclarées publiquement et avouées officiellement.

« Une expérience qui a duré vingt-cinq ans est, certes, une expérience complète, décisive, définitive. Il n'y a, par conséquent, ni raison sérieuse ni prétexte valable de la recommencer sous une forme ou sous une autre. Or, c'est ce qu'on est en train de faire en ce moment. Tous les projets de réorganisation de ces trois enseignements officiels, en préparation ou soumis au Conseil supérieur de l'instruction publique ne contiennent que des modifications de règlements, que des retouches de détails dans les programmes.

« Par exemple :

« Pour l'enseignement professionnel, on nous promet une heureuse solution du triple problème de la culture intellectuelle, de l'éducation morale et du travail manuel, au moyen d'une répartition nouvelle des heures de cours et des matières enseignées. Mais le Conseil supérieur de l'instruction publique, lui-même, trouve ces réformes si peu sérieuses que leur rejet, ou tout au moins leur ajournement, paraît certain. D'après les échos de ses dernières délibérations, leur présentation hâtive et incohérente a donné lieu à des protestations très vives et, suivant l'expression pittoresque d'un de ses membres, « le rouage administratif a quelque peu grincé ».

« Pour l'enseignement du dessin, aux termes mêmes des propositions de la commission réorganisatrice, « à la théorie d'un enseignement *abstrait*, uniforme et impersonnel », on substituera un enseignement attrayant, vivant et *concret*, favorisant, au contraire, la culture de la personnalité; et *l'étude directe de la nature dans la variété de ses couleurs* remplacera l'étude, jugée trop sévère, de la géométrie, base actuelle des méthodes et des programmes. « Une seule expérience nouvelle

(1) Voir *L'Education chrétienne*, du 8 mai 1909.

resterait à faire aujourd'hui, celle du contraire du monopole d'Etat, *l'expérience de la liberté de l'enseignement.*

« Or, nous avons la bonne fortune que cette expérience a déjà été faite, non moins complète, non moins décisive, non moins définitive que la précédente, par tous les grands pays, qui sont nos concurrents artistiques, industriels et commerciaux, ce qui nous en épargne à la fois tous les frais, tous les aléas et tous les embarras que certainement l'Etat opposerait comme fins de non-recevoir, si nous étions obligés d'entreprendre à nos risques et périls.

« Et les résultats de cette expérience générale sont déclarés unanimement prodigieux, admirables, même par ceux qui défendent et exploitent chez nous le monopole d'Etat.

« Au cours de la discussion du budget des beaux-arts de 1909 à la Chambre, M. Aynard, qui venait de porter sur l'enseignement officiel du dessin le jugement cité plus haut, disait, rappelant un de ses anciens discours : « Je faisais observer que, tandis que la France attribue des sommes qu'on peut qualifier de misérables à l'enseignement du dessin, l'Angleterre a des millions d'étudiants en dessin, et un nombre de millions inscrits à son budget, auprès desquels nos quelques centaines de mille francs font bien mauvaise figure. La petite et vaillante République suisse, elle-même, consacre, dans ses budgets, plus de deux millions à cet enseignement. » Le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, non seulement a approuvé ces réflexions judicieuses, il a tenu à répliquer de son banc ministériel, avec une franchise et une simplicité fort louables : « Laissez-moi vous dire, que, si, en France, l'Etat a des responsabilités, en Angleterre, en Suisse, ce sont les collectivités ou les citoyens eux-mêmes qui se préoccupent de former par le dessin, des artisans capables de rendre service à l'industrie, à l'art décoratif. »

Et le *Journal officiel* mentionne les applaudissements qui accueillirent ce *mea culpa* dénué d'artifices.

« Il n'en est pas différemment pour l'enseignement technique, ni pour l'enseignement professionnel. Dans tous les discours prononcés, dans tous les rapports sur l'un et l'autre lors de la discussion des budgets auxquels ils émergent, vous n'en trouveriez peut-être pas, en ces dix dernières années, un seul où les mêmes parallèles ne soient établies, où les mêmes observations ne soient présentées, où les ministres et sous-secrétaires d'Etat n'aient fait les mêmes aveux de l'infériorité de notre pays, provenant du monopole d'Etat—ce qu'ils ne disent pas, il est vrai,—et de la supériorité de l'étranger assurée par la liberté de l'enseignement,—ce qu'ils passent plus soigneusement sous silence—aux points de vue de ces deux enseignements.

« Et le Parlement n'en continue pas moins à voter, haut la main, tous les crédits que les ministères demandent pour les enseignements officiels en faillite ! Les discours peuvent changer des opinions, ils ne changent guère des votes.

« Mais cet argent-là n'est pas de celui qui fait des petits ; bien au contraire. Le monopole d'Etat est un gouffre sans fond qui dévore tout ce qu'on y jette ; il n'est point la terre féconde qui rend au centuple la semence qui lui a été confiée. »

M. Vachon résume ensuite ce qui a été dit à la Chambre à propos des millions que l'Angleterre dépense pour l'enseignement du dessin ; ces millions-là en font sortir plus encore de l'initiative corporative et de l'initiative privée. En voici deux exemples typiques, entre un grand nombre, qu'il serait trop long de citer : Les contributions des parents des élèves, dans les seules écoles et classes d'art anglaises, s'élèvent annuellement à plus d'un million et demi ; une association de commerçants et d'industriels de Londres a consacré à l'enseignement technique, depuis dix-huit ans, plus de quinze millions !

« Par la façon, continue M. Vachon, dont l'Etat anglais répartit dans tout le pays les millions votés par le Parlement, en *subventions proportionnées aux services rendus*, en primes de concours nationaux annuels,—près d'un million et demi—que peuvent gagner toutes les écoles municipales corporatives et privées, indépendantes de toute tutelle officielle, et entre lesquelles règne ainsi une constante émulation des administrateurs, des maîtres et des élèves ; ces millions peuvent être exactement comparés aux grains de blé des semailles, d'où germent les épis qui font les moissons magnifiques. »

Et l'écrivain de *l'Echo de Paris* conclut :

« Chez nous, c'est absolument le contraire qui se passe. Les crédits parlementaires n'ont jamais servi qu'à créer un stérile monopole et à le compléter par l'asservissement administratif de toutes les écoles du pays, puisqu'ils ont été toujours aux institutions de l'Etat et à celles qui, pour ne pas disparaître, se sont résignées à rien être que des succursales, à suivre aveuglement ces méthodes et ces programmes de l'enseignement officiel, que l'on avoue, aujourd'hui, par la force des choses, avoir constitué un organisme aussi mauvais que désastreux, pendant un quart de siècle. »

Le débat résumé par M. Vachon n'a pas eu lieu en vain. En effet, un arrêté du 6 janvier 1909 annonçait au monde de l'enseignement qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre une méthode nouvelle serait imposée aux professeurs de dessin (enseignement secondaire), et le 27 juillet de la même année (1909), un arrêté modifie les programmes de l'enseignement primaire du dessin dans le sens de l'enseignement secondaire.

En quoi consistera donc la nouvelle méthode ?

MM. Georges Bertier et Maurice Storez la caractérisent ainsi dans *l'Education* de mars 1909 (1) :

« La nouvelle venue, qui depuis quelques années cherchait à se frayer un chemin, attendue avec impatience des uns, redoutée ou abhorrée des autres, a pour première base la psychologie de l'enfant. Elle ne pose pas de questions sur l'essence des choses et ne cherche même pas à établir a priori un ordre logique idéal : très terre-à-terre, elle se demande tout simplement ce qui intéresse l'enfant, ce qui convient à ses sens et à ses facultés.

Elle constate qu'il aime à regarder les images et à en faire (2), qu'il s'intéresse aux objets volumineux, à ceux qui sont de couleur agréable, à ceux qui sont associés à ses plaisirs—il s'intéresse aussi aux personnes qui lui ont donné des émotions, aux animaux qui vivent autour de lui, surtout aux chiens et aux vaches, « aux maisons qu'il voit tous les jours et qui le frappent par leurs dimensions, par les contrastes entre leurs parties. » Ses modèles sont toujours des objets réels : c'est là qu'est pour lui le simple. Dans ses procédés de reproduction, le simple ce n'est pas le blanc et le noir, c'est la couleur. « Le crayon et le papier lui servent à défaut de mieux, mais une boîte de couleurs et un pinceau sont pour lui des trésors. ... Ce plaisir supérieur du coloris... doit servir de stimulant naturel à l'étude comparative difficile et ingrate de la forme. La jouissance prochaine de peindre doit être la récompense du travail de l'esquisse. » Nous irons même plus loin que Spencer et nous dirons : « Faisons l'esquisse en peignant. » L'ordre psychologique et vrai commencera donc par le concret pour aller vers l'abstrait, il ira de l'indéfini au défini : les formes se préciseront et s'affirmeront au fur et à mesure des essais et abandonnera peu à peu les objets actuels de son intérêt pour peindre des objets plus simples et d'une exécution plus pratique. »

Ainsi la nouvelle méthode cherchera donc à s'adapter à l'enfant : on lui demandera de représenter les objets qui l'intéressent le plus par les procédés qui lui plaisent.

« On ne se proposera pas comme but de former des artistes, disent les commentateurs du nouveau programme : nous n'avons pas à l'école, à penser à l'artiste, mais à l'homme. Le dessin entrera dans l'enseignement par la grande porte parce qu'il est un merveilleux moyen d'éducation et qu'il contribue dans une large part à la culture générale. »

La nouvelle méthode se servira du dessin pour donner à l'élève *l'esprit d'observation*, pour rendre ses perceptions à la fois plus exactes et plus complètes.

Elle fera donc l'éducation de l'œil.

« Nous demanderons à l'enfant de regarder exactement ce qu'il a sous les yeux et de le noter avec précision. A propos de chacun de ses essais, nous lui apprendrons à voir et à représenter les proportions des différentes parties d'un objet, à évaluer

(1) Revue trimestrielle illustrée d'éducation familiale et scolaire (neutre). Paris, Vuibert et Nony, éditeurs.

(2) C'est la théorie de Spencer.

les distances, à noter exactement les formes et les couleurs—nous ferons de notre mieux l'éducation de son œil.

« C'est parce que nous visions au développement de l'homme et non à la formation de l'artiste que nous ne croyons pas perdre notre temps et manquer à notre rôle en arrêtant de temps en temps le travail des mains, en prenant un objet simple et qui plaît à l'enfant: une bicyclette, un outil, une brouette, un petit meuble, et en pressant de questions nos élèves jusqu'à ce qu'ils aient noté tous les détails et compris le sens et la finalité de chacun d'eux. » (1)

Le dessin de mémoire joue un grand rôle dans le nouveau programme. C'est un des meilleurs moyens d'obliger l'élève à regarder très attentivement un objet: on le lui laisse quelques minutes devant les yeux, puis on l'oblige à le dessiner de mémoire.

« Nous choisirons une chose qui l'intéresse et qui soit assez simple, un jouet par exemple, un de ces jouets si amusants de Caran d'Ache ou un de ces animaux de feutre qui font la joie des tout petits. Nous comparerons la copie au modèle et ferons relever par l'auteur lui-même ou à son défaut, par des camarades, toutes les fautes de dessin ou de couleur. Nous ne ferons pas seulement ainsi l'éducation de l'œil, mais encore celle de la mémoire: nous habituerons notre élève à fixer et à préciser ses images, à leur donner de l'intensité et de la vie, à les emplir de réalité. » (2)

Enfin la nouvelle méthode cultivera l'imagination en l'adaptant à chacun des élèves et non pas à l'enfant en général. L'éducation de la main ne sera pas négligée, « car une partie des classes de dessin devra être employée à des exercices de mains—des deux mains—au tableau noir. »

Cette méthode a un autre avantage, disent les promoteurs: elle permet d'initier l'enfant à la décoration. « La forme simple dessinée au tableau noir se précise peu à peu et devient un objet, le cercle devient une assiette. Les courbes et l'entrelacement des lignes se transforment en poissons, en oiseaux et en plantes. C'est à qui trouvera les tons les plus brillants, à qui déploiera le plus d'ingéniosité décorative. Quelle belle occasion de donner à l'enfant une leçon de goût, de l'aider à trouver de belles combinaisons de couleur, de développer en lui le sens de l'art! »

La nouvelle méthode regarde aussi comme essentielle l'union du dessin et de deux travaux manuels: modelage et sculpture sur bois.

Les disciples de la nouvelle méthode, brisant avec l'usage établi, prétendent « que le dessin ne doit pas être à lui-même son propre but. Il n'est qu'un moyen très commode d'expression, il est la plus universelle des langues. »

Avant eux Viollet-le-Duc avait dit que « le dessin est l'écriture des formes. »

Le temps n'est peut-être pas éloigné où, suivant la prophétie de Léon de Laborde (3), « il sera honteux de ne pas savoir dessiner, où on en rougira comme on rougit aujourd'hui de ne pas savoir écrire. » Barnet disait déjà en 1791 dans son plan d'éducation: « Quant au dessin, j'ai toujours été étonné qu'on ne l'enseignât pas en même temps que l'écriture. »

Déjà, en France, et en dépit des anciennes méthodes, le personnel enseignant primaire est généralement en possession de cette *force pédagogique*. Partout j'ai vu les institutrices et les institutrices dessiner librement au tableau les motifs nécessaires à la leçon de choses, de géographie et même de rédaction. A Lyon, une élève-institutrice de l'École normale des filles a donné une leçon de géographie très intéressante au tableau noir, grâce au dessin (4).

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

(1) Bertier et Storez, de l'article déjà cité.

(2) Bertier.

(3) Rapport de 1851.

(4) A l'École normale des filles de Liège, en Belgique, une élève-institutrice donna devant moi, une leçon de rédaction illustrée au tableau noir. Il est parlé de cette leçon au chapitre de la Belgique.

## Une belle manifestation

LES INSPECTEURS D'ÉCOLES ET L'HON. B. DE LA BRUÈRE, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### *Présentation d'Adresse et de Cadeaux*

Le 12 janvier dernier, à la salle du conseil de l'Instruction publique, une délégation d'inspecteurs d'écoles s'est rendue pour présenter ses hommages et ses souhaits de bonheur à l'hon. P. Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, à l'occasion de son récent jubilé conjugal célébré dans sa ville natale, à Saint-Hyacinthe.

Comme gage de leur estime et de leur considération les inspecteurs lui ont présenté de jolis cadeaux. Tout d'abord un bronze enguirlandé de vignes avec grappes de raisin à travers lesquelles se dégagent quatre globes électriques. Ce bronze représente un « Semeur », symbole des idées patriotiques et chrétiennes que le Surintendant a jetées en terre depuis qu'il occupe si dignement ce poste de confiance. Cette figure allégorique est flanquée de deux urnes sur lesquelles sont sculptées de très jolis motifs. A Madame de la Bruère plus spécialement, il a été offert une superbe épargne.

Bref, les inspecteurs, par cette démarche, ont voulu témoigner à leur chef hiérarchique toute l'estime et la considération qu'ils ont pour lui.

Voici l'adresse qui a été lue par M. G. S. Vien, président de l'Association des inspecteurs.

Monsieur le Surintendant,

Il y a quelques jours à peine, vous célébriez, à St-Hyacinthe, le cinquantenaire de votre mariage. Bien que d'un caractère privé, les échos de cette fête mémorable nous ont été apportés par la presse. Au milieu des vôtres vous avez revécu le demi-siècle que la divine Providence a accordé à votre union conjugale. Et pendant cette courte halte, nous en avons la conviction intime, vous avez goûté des joies bien douces et ressenti des émotions non moins profondes, entouré de vos enfants et de vos petits-enfants, et des amis aussi nombreux que distingués que vous honorez de votre amitié. Cette fête avait un caractère familial, avons-nous dit, et se déroulait dans une sphère que nous respectons trop pour y entrer plus avant. Il faut avoir vécu ces moments inoubliables, croyons-nous, pour en savourer tout le parfum.

Un écrivain a dit que tout homme avait ici-bas deux patries: celle qui l'avait vu naître, d'abord, et ensuite, la France. Si cette parole est vraie pour chacun de nous nous estimons, M. le Surintendant, que vous avez plus encore, car vous êtes le père de deux familles. La première: celle que vous avez fondée par les liens du mariage, et dont tous les membres, élevés à bonne école, vous font honneur aujourd'hui; la deuxième, celle qui se compose des officiers et fonctionnaires sous votre direction, à ce département. Comme nous appartenons à cette dernière agglomération, nous aurions cru manquer à un devoir dicté par la haute conviction et un besoin du cœur si nous n'étions venus vous présenter nos félicitations, en même temps que nos hommages les plus respectueux et nos souhaits les meilleurs pour votre bonheur, à l'occasion de vos noces d'or.

Si nous arrivons à la onzième heure, M. le Surintendant, veuillez croire que ce n'est pas dû à une coupable indifférence, mais pour deux raisons: premièrement, nous ignorions complètement jusqu'à ces jours derniers la date de ce jubilé, et deuxièmement, comme nous sommes disséminés dans toutes les parties de la province et qu'il fallait nous concerter en vue d'une action commune, force nous a été d'attendre jusqu'aujourd'hui.

Depuis plus de quinze ans, vous êtes chargé de diriger le mouvement éducatif dans cette province, aidé du Conseil de l'Instruction publique. Il ne nous appartient pas de juger ici le travail que vous avez fait, ni les nombreuses et sages suggestions que vous avez présentées aux autorités, et dont plusieurs sont maintenant adoptées et quelques autres en voie de réalisation. A d'autres ayant une voix plus

autorisée et plus indépendante que la nôtre, nous laisserons ce soin, quand l'heure en sera venue. Mais nous pouvons bien, par exemple, et cela avec connaissance de cause, vous déclarer que partout dans cette province, de la Gaspésie à l'Outaouais, le nom du Surintendant est considéré comme étant synonyme de dignité, d'honneur, d'érudition et de progrès. Il n'en est pas de plus respecté, parce que l'on est convaincu que vous remplissez les nombreux devoirs de votre charge non seulement avec impartialité, mais de façon à donner du prix à cette organisation particulière de notre régime scolaire. Voilà, M. le Surintendant, un témoignage que nous sommes heureux de vous apporter, et nous ne croyons pas qu'il puisse être refuté.

D'un autre côté, les progrès accomplis depuis quelques années, dans le domaine de l'enseignement primaire, comme la fondation d'écoles normales, l'augmentation des subventions aux écoles publiques, le relèvement des traitements des instituteurs et des institutrices, l'octroi des gratifications de tous genres, la redistribution des districts d'inspection et la rémunération plus adéquate des fonctionnaires de cette branche particulière de votre département, etc., ne vous sont pas étrangers.

On a pu naguère, dans certains quartiers peu sympathiques et trop émancipés, nous accuser d'apathie, pour les choses de l'instruction. On a même prétendu, sans preuves valables à l'appui cependant, que notre province était la dernière dans la Confédération sous ce rapport. Bien que refutées dans le temps, ces accusations n'avaient pas moins laissé un certain doute dans l'esprit d'une foule de gens dont la crédulité et la bonne foi, à défaut de connaissances, s'étaient laissés surprendre. Mais aujourd'hui, en face du chemin parcouru, depuis la dernière décade surtout, nous pouvons répondre à nos détracteurs encore plus victorieusement qu'autrefois.

Tout cela, cependant, ne s'est pas fait tout seul, sans une main sûre et ferme pour diriger les énergies dans la bonne voie, et un esprit éclairé et pondéré pour arriver à faire exécuter, avec le moins de froissement possible, les lois et règlements scolaires. Nous ne blesserons pas votre modestie, M. le Surintendant, en vous disant que vos efforts constants, votre zèle éclairé et votre esprit profondément chrétien ont largement contribué à l'obtention de ce résultat si consolant. Voilà un passé et des œuvres pour lesquels vous avez raison d'être fier et pour lesquels aussi vous avez droit à la reconnaissance de la société.

A part ces considérations d'ordre public, il en est d'autres plus intimes que nous ne saurions passer sous silence, dans une circonstance aussi mémorable. Tout d'abord, c'est la protection toute spéciale que la Providence vous a accordée en vous permettant de célébrer vos noces d'or conjugales; puis, le bonheur de recevoir, à cinquante ans d'intervalle, la bénédiction du ministre de Dieu qui avait consacré votre union matrimoniale de 1861; et encore, la joie de vous voir entouré de vos enfants et petits-enfants, au nombre de plus de cinquante. Dieu, sans doute, pour récompenser une vie pleine de labeurs et presque entièrement dépensée au service de la Patrie, a voulu vous accorder, à un âge relativement avancé, une vigueur et une santé des plus précieuses, vous permettant ainsi d'exécuter votre tâche quotidienne sans qu'aucun signe de faiblesse ne trahisse chez vous le poids des ans.

Pour ces faveurs signées dont vous avez été l'objet et ces dons précieux dont vous jouissez, nous vous prions d'accepter nos plus sincères félicitations. Que Dieu, Maître de la vie, vous conserve longtemps encore à l'affection de votre famille, et à l'estime et à la vénération de tous les ouvriers de votre département. Nous souhaitons que vous continuiez à jouir d'une bonne santé, afin que vous puissiez, au milieu de la considération publique, poursuivre votre belle carrière à la tête du système éducationnel de notre province.

Voilà, M. le Surintendant, le message que nous sommes chargés de vous apporter par les inspecteurs catholiques.

Nous vous demandons de bien vouloir être notre interprète auprès de Madame de la Bruère pour lui offrir nos souhaits les meilleurs et nos hommages les plus respectueux.

Comme gage de nos sentiments de respect, de notre estime et de la sincérité de cette démarche, nous vous offrons ce faible souvenir afin qu'il vous rappelle toujours cette année mémorable dans vos annales domestiques, mais aussi et surtout, qu'il vous dise combien nous sommes heureux de nous associer à votre bonheur, parce

que la reconnaissance nous en fait un devoir bien doux, en retour de la courtoisie et même de la bienveillance toute paternelle dont vous avez toujours fait preuve à notre égard.

Aurons-nous le plaisir, en 1921, de revenir, à l'occasion de vos Noces de diamant conjugales et de vos Noces d'argent à la direction de ce département, vous présenter de nouveau nos hommages? Nous le souhaitons ardemment et nous demandons à Dieu d'être favorable à notre prière.

## LES INSPECTEURS D'ÉCOLES CATHOLIQUES

Québec, 12 janvier 1911.

## RÉPONSE DE L'HON. M. DE LA BRUÈRE

Messieurs les Inspecteurs,

Le récent jubilé de mon union conjugale m'a valu de la part d'hommes haut placés et d'amis nombreux, une manifestation de sympathie et même d'éloges que mon faible mérite ne me permettait pas de prévoir.

Vous venez à votre tour me présenter une adresse remplie des sentiments les plus délicats pour me dire que, vous aussi, vous prenez part à la joie de ma famille et qu'avec moi vous reconnaissez la faveur exceptionnelle que Dieu a daigné m'accorder en me permettant de parvenir au 50<sup>e</sup> anniversaire d'une union qui a fait le bonheur de ma vie. Oui, elle fut belle la fête du cinquantenaire de mon mariage, où je me voyais entouré de tous mes enfants et du plus grand nombre de mes 31 petits-enfants, et c'est avec des larmes de joie que je rendis au Très-Haut les actions de grâce que je lui devais. Mais en réalité, c'est à la tête d'une double famille que la Providence m'a placé; et comme vous le dites si bien, vous formez partie de l'une d'elles, celle des fonctionnaires qui sont sous la juridiction du Surintendant de l'Instruction publique. En effet, le corps des inspecteurs d'écoles constitue un des rouages essentiels de notre régime scolaire et sans lui l'instruction ne pourrait obtenir que de faibles progrès dans un grand nombre de municipalités scolaires.

Certain jour, dans le passé, dans un but de popularité, on eut la pensée de supprimer ces fonctionnaires. Heureusement le projet ne fut pas mis à exécution et les bons conseils prévalurent en faveur du maintien de l'inspectorat des écoles par des officiers spéciaux et aptes à cette fonction.

C'est sous l'empire de l'idée que j'avais de leur importance qu'au début de mon administration comme Surintendant, en 1895, je crus devoir réunir les inspecteurs en congrès à St-Hyacinthe afin de prendre contact avec eux et de connaître leurs opinions sur ce qu'il y aurait à faire pour mettre les commissions scolaires plus au fait de leurs devoirs, améliorer dans les municipalités rurales l'état des maisons d'école et donner plus d'encouragement au corps enseignant. Depuis bientôt seize ans que je suis à la tête du département de l'Instruction publique, j'ai toujours eu avec vous, Messieurs, d'excellents rapports. Je me suis efforcé de vous rendre justice et de promouvoir vos intérêts, et personne plus que moi n'a été heureux d'apprendre l'augmentation récente de votre traitement annuel. Cette plus équitable appréciation de vos services sera pour vous un encouragement à continuer de remplir vos devoirs avec zèle et exactitude. Ces devoirs sont multiples et, si l'on considère le développement de l'Instruction qu'exigent les conditions de l'époque où nous vivons leur accomplissement devient de plus en plus onéreux et de plus en plus difficile, car ils sont loin de consister seulement dans la tâche d'aligner des chiffres et de fournir des statistiques à la Législature. Vos fonctions, par leur nature même, vous imposent des études constantes, puisque vous devez vous tenir au courant des méthodes pédagogiques et suivre de près le mouvement éducationnel dans votre pays et à l'étranger. L'inspecteur d'écoles est comme le médecin qui, tout muni qu'il soit d'un diplôme, est obligé d'étudier sans cesse s'il veut réussir dans sa profession.

Un évêque de France, Mgr Guibert, disait que « là où la volonté manque il n'y a personne ». Je sais, MM., que vous avez la volonté de bien faire, et, à cette volonté, j'ajoute, j'en suis sûr, le dévouement sans lequel on ne peut accomplir qu'imparfai-

tement sa tâche quotidienne. Il est dévoué, l'inspecteur qui prépare avec soin ses conférences pédagogiques; il est dévoué, l'inspecteur qui contribue à la bonne administration des fonds scolaires par les salutaires observations qu'il adresse aux commissions scolaires; il est dévoué, l'inspecteur qui, faisant abstraction de son intérêt personnel, donne à la visite des écoles son temps et le fruit de son expérience; il est dévoué l'inspecteur qui offre à la jeunesse l'exemple du devoir accompli et met tout son savoir au service des membres du corps enseignant.

En certains quartiers on vous accuse, dites-vous, d'apathie pour les choses de l'instruction. Vous saurez répondre à ces critiques par l'activité de votre conduite et l'énergie de votre travail. On va plus loin. Comme vous en faites la remarque, on va jusqu'à décrier votre province et à la représenter dans un état d'infériorité déplorable au point de vue éducationnel. Vous savez que tel n'est pas le cas. Le progrès s'accroît et vous connaissez combien grand est le désir de notre population rurale de faire donner aux enfants une bonne instruction. Ceux qui s'appliquent à cette œuvre de dénigrement, le font parce que notre province est réfractaire aux idées malsaines et aux doctrines anti-religieuses que l'on cherche, avec tant de persévérance et d'astuce, à répandre au sein de notre pays. Nous, MM., qui avons pour mission de donner une direction sûre à l'enseignement, ne nous laissons pas décourager par ces attaques injustifiées. Si l'on nous traite de réactionnaires, c'est parce que nous ne travaillons pas au profit de la libre-pensée et de l'école anti-religieuse. Le mot « réactionnaire, » sous la plume de ces hommes dévoyés, est synonyme de « catholique, » et ce n'est pas moins que le catholicisme qu'ils veulent extirper du cœur de l'enfant canadien pour y implanter les idées païennes.

Dans la catholique Belgique, les évêques ont ajouté aux litanies la supplication suivante: « De l'école sans Dieu et des Maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur. » Tel peut être aussi le cri de l'âme canadienne. Tout le passé de notre histoire nous invite à rester fidèles à la foi de nos pères, et ceux qui, par profession s'occupent des choses de l'éducation, ne doivent rien épargner pour assurer à notre peuple la conservation du précieux trésor de nos traditions nationales.

Les principes chrétiens que contient votre adresse démontrent très bien quel est votre attachement à nos croyances catholiques et je vous en félicite, car elles sont, avec notre langue maternelle, le soutien de notre nationalité. Continuez alors, MM. à vous montrer dévoués à vos fonctions, zélés pour remplir tout votre devoir et les soutiens inébranlables des solides convictions religieuses.

Vous voulez bien m'offrir un cadeau de fête. Je suis vraiment touché de votre générosité. Ce don que vous m'offrez met le comble à toutes les marques de sympathie que l'on a bien voulu me témoigner à l'occasion de mes noces d'or de vie conjugale. Veuillez agréer la sincère expression de mes sentiments de vive gratitude et aussi ceux de Mme de la Bruère, à qui je ferai part de toutes ces marques de respect et qui sera tout heureuse de partager ma reconnaissance envers vous.

Enfin, acceptez les vœux que je forme pour le succès de votre carrière, la prospérité de vos familles et votre bonheur domestique.  
*Québec, 12 janvier 1911.*

## Le comité du monument Dollard

AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Montréal, le 3 février 1911.

A M. le directeur de *L'Enseignement Primaire*, Québec.

Monsieur le directeur:

Le comité central du monument Dollard se propose de poser la première pierre de son œuvre le 21 mai prochain, jour anniversaire de la mort des braves du Long-Sault.

Il lui faut à cette fin l'appui de tous ceux qui ont à cœur de rendre un hommage tangible aux gloires historiques de la patrie canadienne.

Déjà la souscription représente une somme considérable, grâce à la générosité manifestée par tous nos concitoyens, sans distinction d'origine, de croyance ou de caste.

Mais elle ne suffit pas encore au but que se propose le comité: faire un monument digne du fait d'armes accompli en 1660, fait d'armes qui n'a peut-être pas de parallèle dans les annales des deux Amériques.

Dollard des Ormeaux et ses compagnons de lutte ont offert le sacrifice de leur vie pour épargner au drapeau de la France civilisatrice et à la Croix du Christ rédempteur, l'ultime défaite et le suprême affront dont la colonie naissante était menacée.

C'est donc un sacrifice que le souvenir de ces héros réclame de tous, sacrifice de temps, sacrifice d'argent, sacrifice qui ne pourra jamais égaler l'immolation admirable de cette poignée de vaillants.

Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal a recommandé tout spécialement à la jeunesse ce devoir patriotique, dans des paroles vibrantes qui restent encore dans notre mémoire à l'égal d'un coup de clairon, sonnant le réveil de toutes les énergies et de toutes les volontés fortes et saines.

Que chacun fasse selon ses ressources.

Il y a dans la Province un grand nombre d'écoles qui n'ont pas encore donné leur obole à cette entreprise du monument à Dollard et à ses frères d'armes.

Le comité fait appel à toutes les maisons d'éducation pour mener à bonne fin la tâche qu'il s'est imposée avec le concours indispensable de la jeunesse.

Dans les campagnes, il faut que chacun apporte sa part de travail et d'encouragement; et c'est dans le but d'obtenir ce résultat que le comité prie tous les instituteurs et toutes les institutrices de la Province de lui assurer leur coopération précieuse.

Il sera facile de distribuer à chacun selon ses capacités le travail de propagande: des élèves pourront être délégués dans chaque rang pour prélever les souscriptions, quelles qu'elles soient.

Chaque école qui aura ainsi recueilli une piastre ou plus pour l'œuvre commune, recevra du comité, en faible expression de reconnaissance, une copie du célèbre dessin de Henri Julien, représentant le combat de mai 1660, au Long Sault.

Tout sera accepté. Ce sont les sous qui forment les millions et en peu de temps la somme requise pour lancer définitivement l'entreprise sera parfaite. Si l'on veut apporter à la mémoire des jeunes gens de la rivière Ottawa, l'attention que leur sublime dévouement mérite.

Nous nous adressons aux instituteurs et institutrices par la voix de *L'Enseignement Primaire*, afin de les atteindre plus rapidement et aussi pour diminuer les frais de propagande.

Nous devons à *L'Enseignement Primaire* et à la presse en général les plus chaleureux remerciements.

Jamais les journaux n'ont mesuré leurs libéralités à notre œuvre, et si tous veulent suivre leurs conseils, le projet cher à tous les Canadiens de cœur aura fait un pas immense vers sa réalisation.

On pourra adresser les souscriptions encaissées par les écoliers dans les villages ou dans les villes au trésorier du comité central, M. Montarville B. de la Bruère, au Devoir, Montréal.

Faciliter l'érection d'un monument à ceux qui tracèrent de leur sang la plus belle page de notre histoire, c'est donner à l'avenir une leçon de civisme dont les générations de demain sauront gré à la jeunesse d'aujourd'hui.

Il faut que le monument Dollard soit l'œuvre de tous les Canadiens, et en particulier des jeunes.

Agréé, Monsieur le directeur, avec l'hommage de notre considération distinguée, l'expression empressée de notre reconnaissance anticipée.

Vos tout dévoués,

LE COMITÉ DOLLARD,

J.-B. LAGACE, *président*,

Par JULES TREMBLAY,  
*Secrétaire du comité de la Presse.*

## DOCUMENTS SCOLAIRES

### 132e Conférence des Instituteurs de l'Ecole normale Jacques-Cartier (27 janvier 1911)

Membres présents: MM. J. V. Desaulniers, J. Rogan, J. W. McGown, J. N. Perrault, A. C. Miller, H. Mondoux, A. Leblond de Brumath, N. Brisebois, J. O. Cassegrain, D. Brisebois, P. Maguire, J. A. Brisebois, Geo. Donohue, Ed. V. Daulne, Jos. Brabant, J.-Bte Martel, S. H. Lalonde, S. Boutin, J. Meloche, J. D. Pilon, P. Meunier, C. J. Miller, W. L. O'Donoghue, J. A. Morin, Patk. Malone, C. E. O'Ryan, Frs. Liénard, D. Malone, Z. Guérin, J. L. Tremblay, J. M. Manning, B. Lippens, A. J. Beaulieu, J. C. Bernier, A. Lefebvre, J. J. Maguire, H. Valois, J. B. Turcotte, Jos. Desaulniers, G. E. Pagé, J. P. Fortin, J. F. Anderson, J. G. Bélanger, Eug. Dion, H. Morin, E. Gravel, Frs. Dauphinais, J. O. Beauchemin, J. A. Primeau, J. E. Paquin, P. Guimont, J. D. Guérin, P. R. Nadon, Z. Michaud, G. A. C. Trudel, A. Dorais, L. Beaugregard, J. A. Beauchesne, J. E. Lamarre, A. P. Gélinas, J. A. Archambault, J. T. Lebrun, A. N. Allaire, C. A. Beaudin, J. Z. Guérin, J. Parayre, Ives Le Rouzès, J. McCullen, L. P. Jos. Jasmin, J. R. Pagé, G. Ducharme, L. A. Gariépy, C. Leblanc, U. Barthélémy, F. X. St-Laurent, P. E. Smith, J. A. Lussier, A. Fitzpatrick, W. J. Brennan, E. McDonagh, R. J. L. Cuddihy, Jes. Corriveau, A. L. Auger, E. N. Gobeil, J. A. Langlois, T. F. Cuddihy, D. P. O'Keefe, D. R. Cartier, J. T. McCarthy, Harry D. Armstrong, Alex. J. Clarke, T. R. Brennan, T. S. Banks, J. M. Tremblay, J. R. E. Ducharme, I. A. Dupuis, A. G. Robitaille, J. W. Poisson, Ad. St-Martin, P. J. Fitzpatrick, W. Gallagher, J. G. A. Payment, F. Gougoue, Jos. Bélisle, Eug. Bertrand, J. D. R. Bergeron, J. H. Bergeron, J. J. Fahey, E. Kelly, J. Weir, W. Kelly, J. M. Dionne, N. Bélisle, P. Bilodeau, Geo. A. Fendall, Omer Carrière, Ovide Roy, H. Morel, J. A. LeFrançois, F. X. E. Béland, L. J. Jasmin, J. S. Maynard, Dr. Chabot et tous les élèves-maitres de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Monsieur le Président ouvre la séance en priant le secrétaire de lire les procès-verbaux des deux dernières réunions, lesquels sont adoptés, puis il présente à l'auditoire M. C.-J. Magnan, inspecteur-général des écoles catholiques de la province de Québec.

#### *Adresse du Président à M. C.-J. Magnan*

« Messieurs,

Nous avons la bonne fortune d'avoir au milieu de nous, aujourd'hui, M. C.-J. Magnan, le nouvel Inspecteur-général des Ecoles catholiques de la Province de Québec.

M. Magnan nous est connu à tous par les relations qu'il entretient avec les fonctionnaires de l'enseignement primaire au moyen de sa revue mensuelle.

Il est doué d'une plume alerte et vigoureuse, porte la parole avec aisance, met de la chaleur dans ses mouvements.

Il a de légitimes ambitions qui sont servies par de la souplesse, beaucoup de talent et la passion du travail.

M. Magnan est déjà à l'œuvre. Quelques-uns de nos établissements scolaires ont été visités par lui cette semaine.

Ce matin, il prend contact avec notre association. S'il trouve le vent bon, qu'il revienne à nos réunions semi-annuelles et je puis l'assurer d'avance qu'il recevra toujours la même cordiale bienvenue qui lui est offerte dès maintenant. »

Dans sa réponse, M. Magnan montre bien les qualités imputées dans l'adresse. Il est heureux de l'accueil cordial qu'on lui fait. A peine en fonction, c'est à la Métropole qu'il donne ses premiers efforts. Ce ne seront pas ses derniers. Il se propose de travailler à l'amélioration du sort de l'instituteur, de récompenser le travail, les ambitions légitimes en autant qu'il le pourra. Puis il parle de la haute mission de l'éducateur catholique, de la bonne entente qui existe entre tous—religieux et laïques—et enfin du rôle que l'école primaire joue dans la société en discernant chez les enfants qui la fréquentent les vocations que ceux-ci devront embrasser. De nouveaux horizons s'ouvrent en notre pays. Les écoles professionnelles se fondent: écoles supérieures de commerce, écoles techniques ou industrielles; il importe de diriger l'enfant, de le préparer. Pour cela, l'instituteur doit être à la hauteur de son rôle; il le sera en étudiant, en se préoccupant constamment de son perfectionnement professionnel.

M. Magnan espère qu'avant longtemps les Associations d'instituteurs seront pourvues de bibliothèques pédagogiques où les éducateurs pourront puiser les sciences utiles à leur carrière. « Que les instituteurs soient tous des hommes de devoir; qu'ils se rendent utiles au pays et le pays saura reconnaître leurs mérites. »

Il va sans dire que M. Magnan fut très applaudi. La sincérité et la chaleur de sa parole lui avaient conquis tous les esprits.

M. H. Mondoux, principal de l'École Champlain, présente à M. J. V. Desaulniers, président, les remerciements de l'Association pour le zèle qu'il a montré en deux circonstances, d'abord en joignant ses protestations à celles de tous les catholiques de Montréal contre la grossière attitude du maire de Rome vis-à-vis le Vatican, lors de la grande assemblée du Champ de Mars, puis en offrant le concours de tous les instituteurs à l'œuvre anti-alcoolique, à la dernière réunion de la ligue au Monument National.

M. le Président répond qu'il n'a fait que son devoir en se faisant l'écho des membres de l'Association puis il annonce la première conférence:

« Les Vocations de l'Enfant » par M. J. P. Labarre, principal de l'École Champlain.

Le talent de M. Labarre se passe de commentaires. C'est un travailleur, un convaincu, un zélé dans toute la force du mot. Il est tout à sa mission; faire des enfants dit-il sont confiés des hommes d'avenir. Pour cela, il faut diriger les vocations, dit-il, donner à chaque enfant la formation qui lui est nécessaire, rechercher les aptitudes d'un chacun, les développer, les faire naître, au besoin. Cette mission s'impose plus que jamais. Le gouvernement vient de fonder des écoles techniques où l'ouvrier futur devra puiser les connaissances nécessaires à son métier. Jusqu'ici, nous avons donné peut-être un enseignement trop commercial. Chaque milieu devrait comporter son caractère d'enseignement: rural, à la campagne, industriel et commercial dans les villes. C'est ce qui se fait dans les vieux pays, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en France et même aux Etats-Unis. Le Canada est aussi entré dans cette voie. Depuis quelques années, nous avons des cours de Travaux manuels. Donnent-ils les résultats qu'on en attend? Le conférencier en doute. Un très petit nombre d'enfants profitent de ces cours, dit-il. Il faudrait spécialiser, et ne les faire suivre qu'à ceux qui montrent quelques aptitudes. De six à douze ans, M. Labarre ne voudrait qu'une formation générale intellectuelle, viendrait ensuite la préparation professionnelle.

Enfin le Principal de l'école Champlain termine ses remarques par ces paroles: « Tant que l'école ne donnera pas ce que la société en attend, elle n'atteindra pas son but. »

M. Leblond de Brumath et J. N. Perrault adressent des éloges à M. Labarre, tout en différant d'opinion sur certains points.

M. Leblond fait remarquer que les enfants européens sont en avance de trois à quatre ans sur les nôtres quant au développement intellectuel, grâce à l'atavisme des ancêtres.

M. Perrault ajoute que notre programme est même apprécié en Europe. On est en train de le modifier cependant afin de l'adapter au programme des études techniques.

M. Nap. Brisebois dit que d'une certaine façon les écoles industrielles existent; l'apprentissage chez le patron n'est pas autre chose qu'une école technique; seulement c'est un enseignement non organisé.

M. le Président pria ensuite M. l'Inspecteur général d'exprimer son opinion sur le sujet détaillé.

M. Magnan dit que M. Labarre a traité une question si importante, qu'il ne serait pas prudent d'en parler sans études préalables. Néanmoins, il félicite le conférencier qui donne le bon exemple en se livrant à des travaux sérieux. M. Magnan rappelle ce que l'école primaire en Suisse et en Belgique, fait pour favoriser chez l'enfant sa vocation aux professions ou aux métiers. Il décrit ce qu'est l'école ou le cours complémentaire en ces pays.

En ce moment, Mgr Bruchési, en visite chez le Principal de l'École normale Jacques-Cartier, nous fait l'honneur d'assister aux délibérations de l'assemblée. Sa Grandeur est accompagnée des chanoines Roy, O'Meara et Nantel, de MM. les abbés Dubois, Desrosiers et Poirier. Des applaudissements chaleureux saluent son entrée et M. le Président lit l'adresse suivante:

*Adresse à Mgr l'Archevêque de Montréal*

« A Sa Grandeur Mgr Bruchési,  
Archevêque de Montréal,

Monseigneur,

Les Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier sont doublement heureux aujourd'hui.

Ils ont d'abord le privilège de se réunir pour étudier certains problèmes que leur vocation à l'éducation de la jeunesse fait surgir continuellement et que les conditions sociales du jour leur imposent.

Puis ils reçoivent l'encouragement de votre présence et l'autorité de votre parole. Ces réunions périodiques portent leurs fruits.

M. Chauveau les a voulues à l'ombre de l'École normale, dans l'atmosphère de recueillement. Ce sont de courtes retraites fermées.

Les sujets traités ont rarement trait à l'ascétisme, mais ils sont toujours inspirés par le sentiment du devoir et des obligations de l'instituteur chrétien.

Notre carrière n'est pas prodigue en consolations matérielles. Ceux d'entre nous qui n'ont pas l'avantage d'exercer leur apostolat sous la Commission des Ecoles catholiques de Montréal le sentent bien plus encore.

Et puis, nous avons tous affaire à la gent écolière que le bon Lafontaine connaissait un peu, puisqu'il disait d'elle:

« Cet âge est sans pitié. »

Ceci fait que nous ressentons peut-être plus que toute autre classe de la société les consolations morales qui nous sont apportées de temps à autre par les autorités religieuses et civiles.

Votre visite d'aujourd'hui nous fait du bien. Nous vous en remercions bien cordialement.

Pour les Instituteurs catholiques

J. V. DESAULNIERS,  
Président.

Dans sa réponse, Monseigneur Bruchési dit que ce lui est toujours un bonheur de venir assister à nos délibérations, cela lui rappelle ses quatre années de professorat au petit séminaire de Québec. Puis n'est-il pas encore professeur, l'évêque qui doit instruire ses ouailles. Sa Grandeur fait ensuite un bel éloge de la carrière de l'instituteur « Elever l'enfant, dit Monseigneur, un des beaux mots de la langue française; *sursum corda*, élever les cœurs, les intelligences, les tourner vers le Bien et le Beau. »

Elle rappelle ce qu'ont été ces éducateurs distingués, presque les fondateurs de nos écoles laïques à Montréal, M. l'abbé Verreau et M. U. E. Archambault. Faisant allusion à un mot de l'adresse: « retraite fermée » intellectuelle, Monseigneur définit ce que sont à l'âme ces retours sur elle-même. Sa Grandeur assure que nos réunions sont de véritables retraites fermées intellectuelles: « Vous venez réfléchir sur les meilleurs moyens à prendre pour exercer votre apostolat. »

Monseigneur se félicite de la bonne entente qui existe entre toutes les classes de la société; le Congrès Eucharistique en a donné l'inoubliable preuve: « Ici les autorités religieuses et civiles se donnent la main. En matière scolaire, nous n'avons pas de professeurs « laïques » dans le sens qu'on lui donne en Europe; ici, je l'ai dit et je le répète, les instituteurs laïques sont les auxiliaires du clergé; il n'y a pas de différence entre l'enseignement donné par les laïques et celui donné par les religieux. »

Puis Mgr félicite chaleureusement M. Magnan de sa récente nomination au poste si important d'Inspecteur général; il l'assure de la pleine confiance de l'épiscopat tout entier.

Au nom de tous les évêques de la province, Mgr Bruchési rend hommage au gouvernement et particulièrement à Sir Lomer Gouin, pour l'heureux choix de M. Magnan.

De son côté, l'Association se félicite des éloges que Son Archevêque vient de lui adresser et l'annonce du dîner qui succède aux applaudissements répétés clôture la séance du matin.

Séance de l'après-midi  
(2 heures P. M.)

Dans l'après-midi, Mgr Bruchési nous continue l'honneur de sa présence.

La séance s'ouvre par la conférence du docteur Wm. Atherton, professeur à l'École des Hautes Etudes commerciales. Le sujet choisi: « The Teacher in Social Problems, » est présenté sous une forme très littéraire et avec beaucoup d'éloquence. Il définit ce qu'est le problème social. Nous sommes placés sur la terre pour chercher la Vérité. De quelque façon, les instituteurs sont les propagateurs de la Vérité. Monseigneur ne les a-t-il pas appelés « les collaborateurs du Prêtre, le dispensateur de toute Vérité. »

Paraphrasant Dickens, il nous présente l'égoïsme personnifié par Scrooge, le personnage d'un des romans de l'immortel auteur anglais, puis dramatisant la vision de deux pauvres enfants abandonnés, victimes de l'ignorance, telle que décrite par Dickens, le conférencier nous trace un tableau des devoirs de l'instituteur envers la société et par conséquent envers l'enfant dont il doit former la mentalité. Tout le mal vient de l'ignorance, dit-il. Ignorance du Beau, du Bien et du Vrai. Les conditions hygiéniques de la société sont l'objet d'un long développement, puis il termine par une citation de Léon XIII sur les conditions sociales du peuple.

MM. J. J. Maguire et R. J. Cuddihy se chargèrent de remercier et de féliciter le conférencier.

M. le docteur J. P. Thibault, ancien professeur à l'Académie commerciale du Plateau, succéda à son confrère dans une causerie sur: « L'Hygiène à l'école primaire. »

M. Thibault a pour motto: « La santé publique à l'école et par l'école. »

Voici le canevas de sa conférence qui fut développée avec beaucoup de clarté et de sens pratique.

1° Importance de l'hygiène; sa nature, ses effets sur l'individu et sur la collectivité.

2° Importance d'inculquer chez l'enfant des connaissances de l'hygiène générale et d'inculquer aussi chez lui l'idée de s'intéresser aux questions d'hygiène privée et publique.

3° La pratique de l'hygiène à l'école, particulièrement la ventilation.

Cette leçon d'hygiène fut très écoutée, M. l'abbé Desrosiers se chargea de l'apprécier de pertinente façon.

M. J. O. Cassegrain appuya les éloges que M. Desrosiers avait adressés au conférencier.

Monseigneur alors manifesta le désir de se retirer. Vu l'heure avancée.—il était déjà quatre heures et demie.—M. le président clôtura la séance après avoir fait adopter une motion de condoléances proposée par M. J. P. Labarre et appuyée par M. Eug. Roy, à leurs confrères MM. Zotique et J. D. Guérin à l'occasion de la mort de leur père.

A. B. CHARBONNEAU,  
Secrétaire.

### 150e Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval

(le 28 janvier 1911)

Le première séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Chs. A. Lefebvre.

Au nombre des assistants, on remarque: Mgr. Th. G. Rouleau, Principal de l'École normale Laval, MM. les abbés A. Caron, assistant-Principal, J. O. Fleury, et A. Dubé, préfets d'études, M. C.-J. Magnan Inspecteur général, MM. John Ahern, M. C. Chs. A. Lefèvre, J. D. Frère, N. Tremblay, J. Turcotte et L. Langlois, professeurs à l'École normale Laval; MM. H. Nansot, L. P. Goulet et G. E. Marquis, inspecteurs d'écoles; MM. S. E. Dorion, J. F. Doré, J. E. Dufour, E. Gauvreau, J. A. Paquet, F. Poulin, E. Jolin, J. A. L. Blais, J. Guimont, A. Pelletier, J. Gras, L. P. Dorion, F. Doré, etc., et les élèves-maitres de l'École normale Laval.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté après avoir ajouté les noms suivants, oubliés par inadvertance, à la liste des assistants de la réunion de mai 1910: MM. J. Ahern, C.-J. Magnan, J. D. Frère, C. A. Lefèvre, N. Tremblay, T. G. Brûlé, professeurs, J. M. Doré et A. Lockquell, instituteurs.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président, M. C. A. Lefèvre, se faisant l'interprète des membres de l'Association, offre à M. C.-J. Magnan ses félicitations les plus sincères pour sa récente nomination à la charge d'Inspecteur général, et exprime en même temps le regret qu'il éprouve de perdre, à l'École normale, un collègue aussi distingué; mais il espère qu'il continuera à assister aux séances de cette conférence, afin de faire bénéficier les instituteurs de ses connaissances et des études que sa nouvelle position va lui permettre de faire. M. le président termine en priant le nouveau titulaire d'accepter les vœux sincères qu'il forme pour son bonheur dans sa nouvelle carrière.

En termes délicats et appropriés, M. Magnan remercie le président et parle avec émotion de son passage à l'École normale Laval, de ses relations avec l'Association rappelant en même temps le souvenir des disparus dont les noms et les travaux sont encore présents à l'esprit de plusieurs, comme ceux de Cloutier, des Lacasse, des Toussaint, des McSoverney, des Létourneau des Blais, etc.

Depuis qu'il est entré dans l'enseignement, il a toujours fait partie de l'Association et il profite de cette occasion pour inviter tout spécialement les jeunes à assister à ces réunions, afin de profiter de l'expérience de leurs aînés et y apporter des travaux de leur cru. Pour réussir, il faut travailler, se donner de la peine; il n'y a pas de meilleure école professionnelle que ces réunions où l'on traite de

questions pédagogiques et de tout ce qui a trait à l'amélioration du sort de l'instituteur. C'est avec plaisir qu'il salue l'ère de progrès dans laquelle la province est résolument entrée relativement à l'instruction publique. Le jour n'est pas loin où la carrière de l'enseignant sera aussi lucrative que les autres.

De toutes les réceptions dont il a été l'objet, M. Magnan déclare qu'aucune ne l'a touché autant que celle-ci, car c'est la voix de l'Alma Mater, de ses collègues et de ses élèves qui se fait entendre aujourd'hui. Toujours il en gardera un souvenir ému et reconnaissant.

### *Enseignement de l'anglais*

M. J. M. Doré, principal d'une Ecole anglaise, sur la rue St-Jean, donne ensuite une intéressante causerie sur la nécessité qu'il y a pour nous, Canadiens français, d'apprendre la langue de Shakespeare, afin d'être en mesure de lutter à armes égales avec nos compatriotes de langue anglaise. Il voudrait que l'on fit plus large la part de cet enseignement dans toutes les écoles. L'un des meilleurs moyens de l'enseigner avec succès et en peu de temps, c'est de se servir de la méthode naturelle. Les instituteurs passés par une école normale devraient tous être en mesure de bien enseigner l'anglais, car sans cette connaissance aujourd'hui, il est très difficile de se trouver une position. M. Doré est d'opinion qu'après l'enseignement religieux et la langue maternelle, on devrait placer immédiatement l'anglais. Il sollicite l'appui de cette Association pour travailler dans ce sens auprès des autorités.

M. J. Ahern, professeur d'anglais à l'Ecole normale, invite le conférencier à dire exactement quel temps il aimerait que l'on consacrerait à cet enseignement et comment le programme d'étude devrait être modifié pour atteindre ce desideratum.

M. C.-J. Magnan rappelle comment on applique la méthode naturelle dans certaines écoles normales qu'il vient de visiter. Les résultats obtenus sont des plus satisfaisants. Il importe de faire connaître cette méthode de plus en plus. M. l'inspecteur général est d'avis que nous devons limiter notre discussion à l'emploi des méthodes et nous efforcer de les rendre de plus en plus efficaces.

L'étude de cette matière sera continuée à la prochaine conférence du mois de mai.

### *Comment obtenir une bonne discipline.*

Ce sujet donne lieu à un échange de vues des plus intéressantes dont voici un résumé succinct:

M. J. Ahern est d'opinion que le maintien d'une bonne discipline dans une école dépend du maître et des élèves. Abraham Lincoln, un ancien président des Etats-Unis disait: « Some people you can fool all the time; some people you can fool sometimes; but you can't fool all the people all the time. » Il en est un peu de même des rapports entre maître et élèves. Si un instituteur n'est pas sérieux, s'il enseigne tout simplement pour retirer un traitement, ses élèves s'en apercevront en peu de temps et ils prendront l'école en dégoût, et le maintien de la discipline, sans parler des progrès qui seront nuls, deviendra très difficile sinon impossible. L'observance des quelques règles suivantes pourraient être de quelque utilité aux jeunes instituteurs: Se rappeler, 1° Qu'il faut peu de temps aux élèves pour connaître la valeur de leur maître, c'est-à-dire, s'il est bon pédagogue et enseigne avec méthode; 2° Qu'un excellent moyen de prévenir tout désagrément, désordre, niche, c'est de tenir les élèves occupés tout le temps. Celui qui ne fait rien, n'est pas loin de mal faire, dit un proverbe que les Anglais traduisent littéralement par: *The Devil always finds work for idle hands to do.* 3° Que la préparation des leçons des exercices, problèmes, etc. rend l'enseignement plus intéressant, évite une perte de temps, et permet d'exercer une surveillance plus active sur toute la classe; 4° Que l'étude des caractères, des talents et des goûts de chacun est essentielle pour agir avec discernement et justice; 5° Que les enfants sont des enfants; qu'ils sont naturellement légers et enclins au badinage, comme nous l'étions nous-mêmes à cet âge; alors agir en conséquence: être patient mais ferme et prouver aux enfants que si

vous êtes indulgent pour eux, vous êtes sans merci pour leurs défauts et que vous avez à cœur leur formation intellectuelle et morale.

M. S. E. Dorion est pour la justice envers tous les élèves; il ne faut pas avoir de préférences, ne pas faire de passe droits. Eviter de montrer un goût plus prononcé pour un élève parce qu'il a plus d'attraits physiques qu'un autre ou parce qu'il appartient à une famille plus en vue dans la société. Autre chose: il est bon de connaître les parents pour étudier leur mentalité, leurs dispositions. Les tenir au courant du travail de leurs enfants; leur prouver que vous vous intéressez à leur formation; dans certain cas, leur demander de vous aider, de vous soutenir: cette coopération est souvent des plus salutaires.

M. J. E. Dufour croit que c'est par la bonté et la douceur, sans en exclure la fermeté, que l'on obtient les meilleurs résultats. Il faut que l'enfant soit attiré vers la classe. Pour cela, il importe de la lui rendre agréable, en lui prouvant que le maître est son meilleur ami.

Mgr Rouleau recommande aux instituteurs de donner toujours l'exemple de l'ordre et de la ponctualité en suivant scrupuleusement le programme d'études et le tableau de l'emploi du temps. Les enfants sont naturellement observateurs et imitateurs, c'est pourquoi il faut se surveiller sans cesse et ne donner que de bons exemples. Bien des désagréments seraient évités si on exécutait toujours sur soi une surveillance étroite. Une autre chose importante est de savoir se contrôler, se maîtriser et de ne pas punir sous l'empire de la colère car alors on agit rarement avec mesure: il faut attendre le calme et prendre le temps de réfléchir. C'est là le seul moyen de punir avec profit, c'est-à-dire, de faire comprendre à l'enfant pourquoi il est puni et l'amener ainsi à s'amender.

#### Séance de l'après-midi.

La deuxième séance est ouverte à deux heures. Avant de continuer avec l'ordre du jour, il est décidé de prendre en considération certains amendements proposés à la loi du fonds de Pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire. Après discussion, il est proposé par M. Nérée Tremblay, secondé par M. Henri Nansot et résolu unanimement:

« Que le Gouvernement de cette province soit de nouveau prié d'amender l'article 2903—Statuts refondus, 1909—de la Loi du fonds de Pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire;

1° En remplaçant, au deuxième paragraphe à la huitième ligne, les mots « au moment de prendre sa retraite. » par « pendant les six dernières années qui ont précédé sa retraite »; 2° En ajoutant le paragraphe suivant: « La pension de tout fonctionnaire qui a contribué au fonds de pension pendant plus de trente-cinq ans sera calculée d'après la moyenne des trente-cinq années pendant lesquelles il a reçu le plus fort traitement. »

Aussi l'article 3026 de la même Loi en ajoutant le paragraphe qui suit: « Un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a enseigné comme novice dans une communauté religieuse peut payer les retenues pour ces années de service, pourvu qu'après avoir quitté la communauté il ait enseigné au moins douze ans dans une école subventionnée ou indépendante. L'évaluation du traitement des années de noviciat devra être faite par le Surintendant et l'inspecteur d'écoles du district. »

Pour faire suite aux paroles de félicitations prononcées par M. le Président à la séance du matin, à l'égard de M. C.-J. Magnan, il est proposé par M. J. E. Dufour, secondé par MM. N. Tremblay et H. Nansot et résolu unanimement: « Que l'Association est heureuse de profiter de cette occasion pour offrir ses sincères remerciements au Gouvernement relativement au choix de M. C.-J. Magnan pour remplir la nouvelle charge d'inspecteur général des Ecoles normales et des écoles primaires de cette province »

« En même temps, elle prie M. Magnan de bien vouloir accepter ses félicitations les plus chaleureuses et croire aux vœux sincères qu'elle forme pour son bonheur. »

Les vacances créées à l'École normale par la mort de feu M. Ths. Blais et la nomination de M. Magnan ont été comblées par MM. J. Turcotte et L. Langlois.

Profitant de cette réunion, M. L. P. Goulet propose, secondé par M. E. Gauvreau, et il est résolu unanimement: « Que des félicitations soient aussi offertes aux deux nouveaux professeurs de l'École normale pour leur récente nomination à cette position honorable. »

Inutile d'ajouter que ceux à qui ces félicitations étaient adressées ont su répondre avec tact et en termes appropriés.

Comme l'heure était alors passablement avancée la balance du programme fut remise à la prochaine réunion, au mois de mai.

Les sujets suivants seront alors traités par les instituteurs dont les noms suivent: la méthode naturelle.

1. M. J. M. Doré: Des procédés pratiques de l'enseignement de l'anglais par la méthode naturelle.
2. M. L. Blais: De la nécessité de l'établissement du certificat d'études primaires.
3. M. J. E. Dufour: Sujet facultatif.
4. Sujet de discussion: Importance de la préparation des classes.

G. E. MARQUIS,  
*Secrétaire.*

### Association des Institutrices catholiques de Montréal

Les Institutrices de Montréal, réunies en assemblée, le 11 février dernier ont unanimement résolu d'offrir leurs sincères et respectueuses félicitations à M. C.-J. Magnan, à l'occasion de sa récente nomination au poste d'Inspecteur général.

*Copie conforme*

MARIA BÉLANGER,  
*Secrétaire.*

Montréal, 14 fév. 1911.

La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 24 mars prochain, à 2 hrs. p. m. à l'Académie Marchand, 161 Berri.

Par ordre.

MARIA BÉLANGER,  
*Secrétaire.*

## DOCUMENTS OFFICIELS

### Bureau central des Examineurs catholiques

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNÉE

Québec, 20 février 1911.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement commencera, cette année, le 27 juin prochain et se terminera le 30 juin. Il n'y a que les aspirants au diplôme académique qui commenceront à subir l'examen le mardi, 27 juin; tous les autres, c'est-à-dire les candidats aux brevets élémentaire et modèle, ne commenceront leur examen que le lendemain, mercredi, 28 juin.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière.

L'examen se fera dans les localités suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Fort-Coulonge, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Victoriaville, Minawaki, Tadoussac, Rivière-au-Renard et Ville-Marie.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 27 MAL, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après: 1° Un certificat de moralité signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen; 2° Son extrait baptistaire; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire (*primaire élémentaire*), de \$4.00 pour le diplôme modèle (*primaire intermédiaire*) et de \$5.00 pour le diplôme académique (*primaire supérieur*.)

L'âge d'admission à l'examen a été changé par un nouveau règlement du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Pour être admis à subir l'examen cette année, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus et les filles, dix-sept ans révolus le ou avant le 31 décembre prochain (1911). Ainsi, aucun garçon ne pourra obtenir son admission à l'examen du mois de juin prochain s'il est né après le 31 décembre 1893, et aucune fille, si elle est née après le 31 décembre 1894. On voudra bien ne pas oublier qu'il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central.

(Nom de la localité et date)

« Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

« Monsieur,

« Je, soussigné... (*écrire ses nom et prénom*), né... à (*indiquer l'endroit*), le « (*donner la date*), domicilié... à (*donner le lieu de la résidence de ses parents*), com-  
« té de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me pré-  
« senter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de  
« subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans les deux langues*).  
« pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous  
« transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le  
« certificat de moralité du curé (*ou desservant*) de ma paroisse, ainsi que mon extrait  
« baptistaire.

« Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen  
« à (*nom du bureau de poste*). »

(Signature de l'aspirant).

Le certificat de moralité doit être dans les termes suivants:

« Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion  
« d'observer (*les noms et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou*  
« *de mois*), que, durant tout ce temps sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et  
« j'affirme que je crois qu'— est intègre et consciencieux (*ou consciencieuse*.)

(Signature du curé ou du desservant de la paroisse.)

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité signé par le curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ces aspirants sont obligés d'envoyer au secré-

taire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme académique. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné l'année dernière. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

(Nom de la localité et date)

« Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

« Monsieur,

« Je, soussigné... (écrire ses noms et prénom), né... à (indiquer l'endroit), le (donner la date), domicilié... à (lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique), en (français ou en anglais, ou dans les deux langues). Je vous envoie ci-inclus la somme de \$ (mettre le montant exigé pour reprendre son examen), un nouveau certificat de moralité de mon curé (voir la formule de certificat ci-dessus), ainsi que l'avis que vous m'avez adressé au mois d'août dernier (envoyer cet avis).

« Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du bureau de poste). Mon numéro, l'an dernier, était (mettre le numéro). »

Les candidats qui, l'an dernier, ont échoué pour la première fois sur moins du quart des matières n'auront à subir l'examen que sur celles mentionnées dans l'avis que je leur ai adressé au mois d'août dernier.

Les personnes qui n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes en 1898 ou les années suivantes jusqu'en 1909 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le Bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être interrogées sur toutes les matières du nouveau programme, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je demande comme une faveur toute spéciale aux personnes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission accompagnée de tous les documents requis. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

A l'avenir, le Bureau ne fournira pas les porte-plumes; chaque candidat devra donc apporter le sien pour les examens.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques.



## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

### Instruction religieuse

#### L'HEURE DU MATIN

Dès son réveil, pour adorer son Créateur et offrir à son céleste Bienfaiteur les prémices de chacune de ses journées, le vrai chrétien adresse à Dieu la première de ses pensées et le premier battement de son cœur.

« O mon Dieu, disait le Prophète, dès l'aurore je tourne vers vous mes pensées! (1)

Ainsi font les vrais chrétiens.  
Faites-vous ainsi?

\*  
\* \*

Vous gardez-vous de profaner par un acte de paresse le début de vos journées? A l'heure déterminée, vous levez-vous promptement? N'imites pas le paresseux, qui, « comme la porte, tourne sur ses gonds, se tourne et se retourne dans son lit? » (2)

Ce petit sacrifice de la ponctualité au lever matinal est si agréable à Dieu, si méritoire! Il favorise tant l'accomplissement des devoirs d'état!

\*  
\* \*

Après vous être habillé avec modestie, vous agenouillez-vous devant le crucifix de famille et récitez-vous votre prière du matin?

Vous établissez-vous en présence de Dieu et vous dites-vous: Dieu me voit! Dieu m'entend! Rien n'échappe à sa science infinie! Le bien que j'accomplirai, il le verra et le récompensera; le mal, il en sera témoin et m'en punira.—O mon Dieu, je veux vivre en votre sainte et adorable présence!

Remerciez-vous Dieu des grâces de tous genres qu'il vous prodigue et par lesquelles il veut gagner votre cœur? Reconnaissez-vous dans les bienfaits si nombreux du passé le gage d'une multitude d'autres pour l'avenir, et votre action de grâces en est-elle plus vive?—O mon Dieu, soyez béni de tant de bonté!

Demandez-vous à Dieu d'écarter de vous et de ceux qui vous sont chers, les misères du corps et les souffrances de l'âme, ou de vous donner le courage de les supporter chrétiennement? Lui demandez-vous de vous soutenir dans l'accomplissement de votre devoir et de vous armer contre les tentations? Lui demandez-vous de consoler les affligés, de soulager les malades, de convertir les pécheurs et de délivrer les âmes du purgatoire?—O mon Dieu, ayez pitié de nous!

Offrez-vous à Dieu et lui consacrez-vous toutes vos pensées, toutes vos paroles, toutes vos démarches, tous vos travaux, toutes vos fatigues, toutes vos joies et toutes vos larmes?—Tout pour votre gloire, ô mon Dieu!

Protestez-vous de la sincérité de votre amour? L'amour de Dieu est la plus grande force du monde. Un chrétien qui le possède, rien ne l'ébranle, rien ne l'abat.—O mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur! Puissé-je vous aimer jusqu'à mon dernier soupir!

Sachant que toutes les grâces nous arrivent par Marie, faites-vous à la Très

(1) Ps. LXII.

(2) Prov., XXVI, 14.

*Sainte Vierge* sa part dans votre prière matinale?—O ma Mère, ô ma cèleste patronne, je vous bénis, je me confie à vous, je vous aime!

A la prière du matin, vous faites-vous une douce habitude d'ajouter, comme les vrais chrétiens, une *petite méditation*, tout au moins une lecture réfléchie dans un livre de piété sérieuse?—O mon Dieu, que la lecture et la méditation des saints livres alimentent ma foi, ma confiance et mon amour!

\*  
\* \* \*

Qu'ils sont à plaindre ceux qui commencent leur journée dans l'indifférence à l'égard de Dieu!

Est-ce la  *paresse* qui leur fait négliger cet exercice essentiel de toute vie chrétienne, cet exercice auquel sans doute une pieuse mère habituait leur enfance?

Est-ce un  *sot orgueil* qui les empêche de plier les genoux et de rendre à Dieu l'hommage dû par toute créature à son Créateur?

Sont-ce de  *fausses doctrines* qui les aveuglent sur cette grave obligation?

Vous, du moins, ne vous laissez point envahir par une si funeste indifférence. Sanctifiez de votre mieux chaque jour l'heure du matin.

(La Famille chrétienne),  
Paris, 30, rue Saint-Sulpice.

## LANGUE FRANÇAISE

### COURS ELEMENTAIRE

#### Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

#### DICTÉES

#### I

#### LES ANIMAUX

Le cheval nous fournit des crins. Le mouton nous fournit la laine. L'abeille nous fournit le miel et la cire. Le ver à soie nous fournit la soie. Le bœuf nous fournit sa chair, ses cornes et sa peau. L'éléphant nous fournit l'ivoire. La vache nous donne son lait. Les poules nous donnent leurs œufs.

EXERCICES.—Nommez des objets fabriqués avec des crins, de la laine, de la cire, de la soie, de l'ivoire.—Que fait-on avec le miel, avec la peau du bœuf, avec le lait?—Dans quels pays cultive-t-on les  *vers à soie*?—Citez un autre animal dont on utilise la  *peau*.

#### II

#### DEUX MANIÈRES DE FAIRE LES ACTIONS SUIVANTES

On peut répondre  *poliment* et répondre  *modestement*. On peut travailler  *lentement* et travailler  *bien*. Le vent peut souffler  *violemment* ou souffler  *doucement*. On peut écouter  *longtemps* et écouter  *attentivement*. On peut écrire  *proprement* ses devoirs et les écrire  *vite*. On peut se lever  *tôt* ou se lever  *tard*. On peut vendre  *cher* et vendre  *bon*. On peut parler  *beaucoup* et parler  *sottement*.

EXERCICES.—Trouver les adjectifs d'où dérivent les adverbes en  *ment*.—Em-

ployer dans une phrase les mots *bon, cher*, d'abord comme adjectifs, puis comme adverbes.

ORTHOGRAPHE D'USAGE.—Mots ayant un *y*; hygiène, martyr, pays, hyène, cylindre, cyclone, jury, mystère, phylloxéra, physique, pyramide, gymnastique, myopie mythologie.

### Récitation

DIEU A FAIT TOUTES CHOSES

Sais-tu, bonne *maman*, qui sema sur nos têtes  
Ces mille *globes* d'or qui brillent au ciel pur?  
Sais-tu qui fit l'*aillet*, l'*iris*, les *pâquerettes*.  
Et les revêtit d'or et de pourpre et d'azur?  
Sais-tu qui fit encor les *bluets* et les *roses*?  
L'*insecte* amant léger des fleurs et du *gazon*?  
— C'est Dieu seul, mon chéri, qui fit toutes ces choses:  
Et l'*étoile*, et la *fleur*, et le beau *papillon*...  
Il fit le *rossignol*, dont la voix éclatante  
Charme tous nos bosquets par ses joyeux accents.  
L'azur du *firmament*, l'aube resplendissante  
Et l'âme des petits *enfants*.

D'après B. DE LARZES.

EXERCICE ORAL.—1. Quelles questions l'enfant fait-il à sa mère?—2. Quel nom donne-t-on aux globes d'or qui brillent au ciel pur?—3. Comment appelle-t-on l'insecte amant léger des fleurs et du gazon?—4. Que répond la mère?—5. Dieu n'a-t-il fait que les étoiles, les fleurs et les papillons?

EXERCICE ÉCRIT.—Relever les noms en italiques et dire, pour chacun d'eux, s'il est nom de personne, nom d'animal ou nom de chose.

Exemple: *Maman*, nom de personne; *globes*, nom de choses...

### Rédaction

IL NE FAUT PAS ÊTRE POLTRON

SUJET A TRAITER

Paul est poltron.  
Un rien l'effraye.  
Il ne sera jamais un homme, s'il ne prend sur lui pour se corriger de cette faiblesse.

Pensons que nous sommes entre les mains de Dieu, sous la garde de notre ange gardien.

SUJET TRAITÉ

Paul est peureux; si peureux qu'il ne peut aller dans sa chambre seul, quand vient la nuit. Tout lui fait peur. Un souffle, un rien; aussi ses petits camarades se moquent de lui, et ils ont bien raison.

Je ne voudrais pas être comme lui, et je reconnais que c'est un gros travers pour un garçon que d'être poltron; cependant, j'avoue que je ne suis pas toujours brave.

Maman me dit que Paul ne sera jamais un homme, s'il ne devient pas maître de cette peur ridicule qui le paralyse, et ce qu'elle dit pour Paul, j'en profite et je sens que je m'enhardis.

Elle m'a dit aussi que ce qui devrait nous rendre courageux, c'était la pensée que nous sommes entre les mains du bon Dieu, que rien n'arrive en ce monde sans son ordre ou sans sa permission et qu'il nous a donné à tous un ange gardien pour nous protéger.

Avec cette pensée, il n'y a plus moyen d'être poltron. Je donnerai ce moyen à Paul comme remède à sa peur, et je suis sûr qu'il en éprouvera du bien.

## COURS MOYEN

## Elocution, Orthographe et Grammaire

## DICTÉES

## I

## BIENFAISANCE ET CHARITÉ

C'est une grande chose que la *bienfaisance*; c'en est une bien plus grande que la charité. Être bienfaisant, c'est seulement secourir ses semblables; être charitable, c'est encore les secourir, sans doute, mais surtout c'est les aimer. La bienfaisance est une vertu, la charité est un sentiment, le plus beau de tous, et qui peut devenir une *sublime* passion. Donner un louis d'or ou un morceau de pain, selon qu'on est riche ou pauvre, cela ne suffit pas; il faut, en même temps, donner un peu de son cœur.

FRANÇOIS COPPÉE.

EXERCICES.—Conjuguer au présent et à l'imparfait de l'indicatif, avec phrases, *donnez, mûrir, recevoir, mettre*.—Conjuguer au futur simple et au conditionnel présent, avec phrases, *frapper, tenir, devoir, produire*.—Dire la nature des mots suivants: *mille, qui, par, bon, plus, tard*, etc.—Avec les mots *champ* et *chant*, former de petites phrases comme: *le cultivateur herse son champ; le soldat affronte la mort sur le champ de bataille; le chant de l'alouette égaye le labourcur*.—Même exercice avec les mots *faire* et *fer*.

EXPLICATIONS.—La *bienfaisance* est la pratique habituelle des *bienfaits*, du *bien* fait à quelqu'un.—Quelle différence entre la bienfaisance et la charité?—*Sublime*: très beau, très grand, digne de la plus grande admiration.—*Louis* d'or: nom que l'on donne quelquefois à la pièce de 20 fr. en souvenir de l'ancienne monnaie frappée sous les rois de France (depuis Louis XIII); on dit aussi un *napoléon*.—Que signifie l'expression *donner un peu de son cœur*? (témoigner son affection et se dévouer en payant de sa personne).

ANALYSE.—La dernière phrase.

Proposition principale: *Donner un louis d'or ou un morceau de pain* (sujet). *cela* (sujet pléonastique) *suffit* (verbe) *ne pas*, (compl. mod.);—complétive circonstancielle: *selon qu'on* (sujet) *est* (verbe), *riche ou pauvre* (attributs); principale juxtaposée; *il* (sujet app.) *faut* (verbe) *en même temps* (compl. cir.), *donner un peu de son cœur* (sujet réel).

*Donner*, v. act. inf. sujet de *suffit*.—*Un* adj. n. card. déter. *louis d'or*.—*Louis*, c. dir. de *donner*.—*Or*, c. déterm. de *louis*.—*Ou*, conjonction.—*selon que*, loc. conj.—*On*, pr. ind. sujet de *est*.—*Riche, pauvre*, attributs de *on*.—*Cela*, pr. dem. m. s. sujet par pléonasm de *suffit*.—*Suffit*, v. n.—*Ne pas*, loc. adv., modifie *suffit*.—*Il*, pr. ind. sujet apparent de *faut*.—*Faut*, v. imp. 3e conj.—*En même temps*, loc. adv. modifie *faut*.—*Donner*, v. act. inf. pr. sujet réel de *faut*.—*Un* adj. ind. dét. *peu*.—*Peu*, adv. employé comme substantif collectif. compl. dir. de *donner*.—*De* prép. fait rapporter à *peu* le compl. dét. *cœur*.—*Son*, adj. poss. m. s. dét. *cœur*.

## II

## UN VILLAGE CANADIEN DANS L'ILLINOIS

Bourbonnais est un vrai village canadien, et le voyageur qui, après avoir *franchi* plusieurs centaines de *milles*, se trouve tout à coup dans cette localité, pourrait se croire encore au milieu d'une de nos bonnes et anciennes paroisses des bords du Saint-Laurent. L'église, le collège et le couvent, groupés *ensemble*, les maisons entourées de verdoyantes plantations, la franche hospitalité des habitants, leur gaieté *toute gauloise*, les *accents* français, les *vieux airs* nationaux qui *résonnent* agréablement à l'oreille, les usages populaires si bien, si religieusement conservés; *tout* lui rappelle le souvenir de la patrie absente. *Que l'on parcoure* les Etats-Unis, que l'on y visite tous nos groupes d'émigrés, et on n'en trouvera peut-être pas un seul qui ait un *cachet* aussi véritablement canadien.

JOSEPH TASSÉ.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*franchi*: Expliquez autrement? traversé, parcouru... —*milles*: mesure de longueur, prend la marque du pluriel. Ce serait différent dans plusieurs centaines de *mille* hommes.—*ensemble*: ce mot est *adverbe* et par conséquent invariable.—*toute*: quoique adverbe, ce mot devant un adjectif féminin commençant par une consonne.—*gauloise*: Les Gauls premier peuple de la France actuelle qui se nommait autrefois la Gaule, étaient d'une gaieté proverbiale.—*accents*: les sons produits par la voix.—*vieux airs*: au singulier on dit *un vieil air* (et non pas *une vieille air*). Donnez les homonymes? *ère*, époque; *aire*, partie de la grange; *hère* (pauvre hère), héritier; *erre*, *erres*, verbe *errer*; etc.—*résonnent*: différence entre *raisonner*, faire un *raisonnement* et *résonner*, produire des *sons* successifs.—*tout*: pronom indéfini; que résume-t-il? église, collège, couvent, maisons, hospitalité, gaieté, accents, airs, usage.—*Que l'on parcoure*: L'impératif n'ayant pas de troisième personne, on se sert du subjonctif pour commander à cette personne. Mettez le pronom *vous* à la place de *on* et vous direz: *Parcourez... visitez... et vous ne trouverez...—n'* (ne): ne pas oublier la négation; si vous mettez un autre pronom que *on*, il n'y a pas d'hésitation.—*ait*: subjonctif à cause du doute exprimé par *peut-être* et aussi de l'absolu *pas un seul*.—*cachet*: exprimez autrement? un caractère, un aspect.

## Récitation

## LA GRAND'MÈRE

Vous tous, petits enfants, aimez bien vos grand'mères,  
Entourez-les; leur âge a des douleurs amères;  
Oh! formez devant l'être une riante cour,  
Quand votre aieule vient au cercle de famille  
Chauffer ses membres froids au foyer qui pétille,  
Son cœur à votre amour.  
Votre sourire franc, qu'elle aime et qu'elle implore,  
Est un rayon d'hiver qui la ranime encore.  
Son frais et vert printemps lui semble refléurr  
Quand un petit enfant vient gazouiller près d'elle,  
Comme un oiseau joyeux qui chante et bat de l'aile.  
Sur un arbre qui va mourir.

## ANAIS SÉGALAS.

EXERCICE ORAL.—1. Les enfants doivent-ils aimer leurs grand'mère?—2. Quelles raisons particulières ont-ils pour cela?—3. Comment les enfants doivent-ils témoigner leur affection à leurs grand'mères?

EXERCICE ÉCRIT.—Relever le morceau ci-dessus, en mettant sous les verbes les chiffres 1, 2, 3 ou 4, selon la conjugaison à laquelle ils appartient.

## Rédaction

## SUJET A TRAITER

## LA PENDULE

Qu'est-ce qu'une pendule?

Ce que dit la pendule.

Doit-on écouter ce que dit la pendule?

## SUJET TRAITÉ

Une pendule est une petite horloge qui est chargée de nous dire les heures et de nous aider à bien occuper notre temps.

Elle dit beaucoup de choses, la pendule, avec son *tic-tac* monotone et la marche régulière de ses aiguilles, que l'espérance d'un événement heureux ne fait pas plus avancer, que la crainte d'un malheur ne fait retarder.

Le matin, elle dit à l'écolier : « Lève-toi, il est temps de te mettre au travail. Sors de ton lit, écoute, l'heure sonne où tu dois être debout » et l'écolier se lève. »

Elle dit ensuite : « Voici l'heure de la classe, prends ton sac chargé de tes livres et pars. Un enfant laborieux et zélé doit être exact. »

C'est elle qui nous appelle aux repas de la famille, elle qui nous dit : « Il est l'heure d'aller te coucher de prendre le repos nécessaire. »

Elle marque des heures bonnes ou mauvaises, gaies ou tristes, et elle doit nous aider à faire bien remplir ce temps que Dieu nous donne, dans sa bonté, pour gagner le ciel.

Écoutons la voix de la pendule, car elle dit : « Exactitude, devoir. » Tâchons d'être toujours bien exacts, c'est une qualité et une politesse. Nous ne devons jamais faire attendre nos parents, nos professeurs et même nos amis.

## COURS SUPERIEUR

## Orthographe, Idées et Grammaire

## DICTÉES

## I

## L'AUBÉPINE

Dans nos climats neigeux, la première, *l'aubépine* ouvre ses feuilles aux caresses du printemps. Elle nous annonce les beaux jours. C'est *l'emblème* de l'espérance et de la joie.

L'hiver de 1759-60 fut un des plus rigoureux que l'on ait eus au Canada. En plein mois de décembre de cette même année terrible, les habitants de Québec, prisonniers sous la garnison anglaise, s'aperçurent tout à coup qu'une aubépine à demi enfouie sous les neiges, commençait à reverdir. Dans l'espace d'une semaine, quatre feuilles poussèrent à cet arbrisseau qui semblait mort.

Après les malheurs qui venaient d'assaillir la colonie, on comprend la joie des habitants de la ville assiégée à la vue de cette miraculeuse *floraison*. N'était-ce pas là le *présage* du glorieux retour de Lévis, de la bataille de Sainte-Foy, ce dernier adieu de la victoire aux armes françaises en Amérique?.. *Les lys nous abandonnaient* à notre malheureuse fortune, mais l'aubépine poussait des feuilles en plein hiver pour nous dire d'espérer encore. Je propose que l'on donne une place d'honneur dans notre histoire à cet humble arbrisseau.

J. EDM. ROY.

EXPLICATIONS et EXERCICES.—*Aubépine*: mot composé de *aube* (blanc) et de *épine*; c'est le joli nom de l'épine blanche, arbrisseau avec lequel on forme les haies.—*emblème*: donnez un synonyme: *symbole*, signe convenu qui rappelle une idée, un sentiment.—*que l'on ait eus*: donnez l'antécédent de *que*: *hivers* (sous-entendu après *rigoureux*), *que* est donc masculin pluriel. Qu'est-ce que *l'*? une lettre euphonique et non un mot; on pourrait dire *qu'on ait eus*. Justifiez le pluriel de *eus*: compl. dir. *que* masc. pluriel précède.—*Terrible*: pourquoi l'auteur appelle-t-il cette année *terrible*? à cause de la guerre et de la famine.—*s'aperçurent*: donnez les temps simples? *s'aperçoit*... *s'apercevait*... *s'apercevra*, etc au singulier et au pluriel.—*tout à coup*: quelle différence avec *tout d'un coup*? *tout à coup* veut dire *subitement*, d'une manière *inattendue*; *tout d'un coup* veut dire *en une seule fois*.—*enfouie*: du verbe *fouir*, creuser la terre; *enfouie* veut dire *cachée dans la terre*; par figure la neige ou toute autre chose peut remplacer la terre.—*les neiges*: pourquoi le pluriel? Il n'y a pas plusieurs neiges? On veut dire par là *les différentes couches de neige* qui sont tombées successivement.—*mort*: fonction de ce mot: attribut de *qui* (arbrisseau); le verbe *sembler* équivalait au verbe *être* avec une hésitation dans l'affirmation.—*comprend*: faire donner plusieurs temps je *comprends*... je *comprenais*... je *compris*, etc.—*floraison*: épanouissement de la fleur; on donne le même nom à l'époque où les fleurs s'épanouissent.—*présage*: un signe qui annonce l'avenir.—*Les lys nous abondaient*: que signifie cette expression? *Les lys* signifie ici la France dont le drapeau portait alors des fleurs de lys. Le mot *lys* s'écrit aussi *lis* (lice).—*pluie d'hiver*: au milieu de l'hiver; *hiver* est masculin comme aussi les noms des autres saisons.

## ANALYSE

Après les malheurs qui venaient d'assaillir la colonie, on comprend la joie des habitants de la ville assiégée, à la vue de cette miraculeuse floraison.

Trois propositions, car le compliment circonstanciel à la vue... se rapporte nécessairement à un verbe sous-entendu.

1° PRINCIPALE: On comprend la joie.

2° COMPL. DÉT. de *joie*: que les habitants de la ville assiégée éprouvèrent à la vue de cette miraculeuse floraison, après les malheurs.

3° COMPL. DÉT. de *malheurs*: qui venaient d'assaillir la colonie.

REMARQUES.—Le verbe *éprouvèrent* (ou tout autre comme *ressentirent*) a deux compléments circonstanciels: à la vue... après les malheurs...

—La troisième proposition doit être transformée à cause de l'impossibilité d'analyser *venaient d'assaillir*, qu'on doit traduire par *assaillant depuis peu*.

Ces remarques étant faites, l'analyse devient aisée de difficile qu'elle était.

## II

## LE MONT ÉTNA

Le soleil venait de se lever lorsque nous arrivâmes sur un plateau doucement incliné et couvert de neige, ses rayons glissaient obliquement sur la nappe blanche, en y faisant briller d'innombrables diamants. Directement en face, nous voyions se dresser le grand dôme rayé çà et là d'avalanches grisâtres où les cendres se mêlaient à la neige. De sa bouche énorme, une colonne de vapeurs, entourée à la base d'une guirlande de fumées transparentes, se tordait en larges volutes aux contours dorés, et montait en tournoyant vers les nuages. Le volcan était silencieux; mais ce calme lui-même rendait plus majestueux l'immense tourbillon des vapeurs. Je m'avançais avec émotion à la fois heureux et tremblant comme un profane auquel se dévoile un mystère. C'était donc là ce géant de la Sicile, vers lequel, depuis mon enfance, s'était si souvent portée mon imagination! Je la contempiais enfin cette montagne, dont les anciens, pénétrés d'admiration, avaient fait jadis le clou

de la terre et le pillier du ciel. J'approchais avec une espèce d'horreur de l'épouvantable abîme. Bientôt je vis la vaste plaine de laves s'étaler à plus de mille mètres de profondeur, semblable à un fragment d'une autre planète. Autour de nous, c'était la zone polaire avec ses neiges et ses glaces; dans la partie inférieure du cirque, au-dessous des taches d'avalanches qui avaient croulé du plateau, c'était la région du feu avec ses cratères de cendres, ses courants de matières fondues, ses amas de scories. Du haut des escarpements, on plonge le regard jusque dans les entrailles mêmes de la montagne, et l'on peut facilement étudier l'architecture du volcan tout entier, en suivant des yeux, sur les parois de l'amphithéâtre, les couches superposées des laves et des murs de basalte.

E. RECLUS

## QUESTIONS

- 1° Expliquer les termes suivants: *dôme*,—*volutes*,—*scories*,—*parois*.
- 2° Analyser grammaticalement: (mont) *Etna*,—*nous voyions*,—*profanes*,—*était portée*.
- 3° Quel est le sens de ces expressions: *venait de se lever*,—*pénétrés d'admiration*,—*zone polaire*,—*cratères de cendres*?
- 4° *Emotion*,—*partie*,—*courant*. Indiquer les mots de la même famille.

## Récitation

EVE ET MARIE

Homme, qui que tu sois, regarde Eve et Marie,  
Et, comparant ta mère à celle du Sauveur,  
Vois laquelle des deux en est la plus chérie  
Et du Père éternel gagne mieux la faveur.

L'une à peine respire et la voilà rebelle.  
L'autre en obéissance est sans comparaison;  
L'une nous fait bannir et l'autre nous rappelle,  
L'une apporte le mal, l'autre la guérison.

L'une attire sur nous la nuit et la tempête,  
Et l'autre rend le calme et le jour aux mortels.  
L'une cède au serpent, l'autre brise sa tête,  
Met à bas son empire et détruit ses autels.

L'une a toute sa race au démon asservie,  
L'autre rompt l'esclavage où furent ses aïeux;  
Par l'une vient la mort et par l'autre la vie;  
L'une ouvre les enfers et l'autre ouvre les cieus.

Cette Eve cependant qui nous engage aux flammes,  
Au point qu'elle est formée est sans corruption;  
Et la Vierge « bénie entre toutes les femmes »  
Serait-elle moins pure en sa conception?

Non, non, n'en croyons rien, et tous tant que nous  
sommes

Publions le contraire à toute heure, en tout lieu;  
Ce que Dieu donne bien à la mère des hommes,  
Ne le refusons pas à la mère de Dieu.

PIERRE CORNEILLE.

## Composition

## SUJET A TRAITER

## LA MÉMOIRE

Ce qu'est la mémoire.

Devons-nous la négliger et la classer parmi les qualités inférieures de l'intelligence?

## SUJET TRAITÉ

La mémoire est une faculté de l'intelligence qui nous fait nous souvenir d'un passé plus ou moins lointain, qui aide à nous rappeler les faits auxquels nous avons été mêlés, les êtres que nous avons connus, les leçons que nous avons apprises; tout notre passé intellectuel, moral, familial.

Plusieurs dédaignent la mémoire et croient qu'il est presque honteux d'avoir, à la distribution des prix, le prix de mémoire. Et pourquoi donc? La mémoire est, au contraire, une des qualités maîtresses de l'intelligence; négliger la mémoire est une bien grave faute. Certes, la mémoire n'est pas tout, elle doit être guidée, dirigée par l'intelligence et, si nous nous bornons seulement à exercer notre mémoire sans l'appuyer du raisonnement, de la réflexion que nous devons apporter à tout travail, nous ferions de la mauvaise besogne. Mais sans mémoire, que faire? Nous aurions beau savoir l'histoire de notre pays, si nous n'avons pas la mémoire des noms, des faits, des dates, nous aurons vite oublié ce que nous avons appris, et nous deviendrons semblable à cet écolier à qui l'on parlait des sept sages de la Grèce: « On! j'ai bien appris leur histoire, dit-il, ils s'appelaient: *machin, chose, un tel, et les quatre autres* »? Il avait appris, mais il ne se souvenait plus et sa mémoire rebelle le rendait presque semblable à l'ignorant qui, lui, ne savait même pas qu'il existât sept sages en Grèce, mais qui aurait peut-être retenu leurs noms s'il les avait appris.

La mémoire est un don, une faculté qu'il ne faut pas négliger mais qu'il faut, au contraire, cultiver. Elle nous est d'un grand secours; sans elle nous ne pouvons presque rien pour notre instruction.

Les dates, les noms de papes, de rois, de gouverneurs, de batailles, de traités, toutes ces sortes de choses doivent affecter notre mémoire; si elles n'y restent pas, à quoi sert de perdre notre temps à nous les mettre en tête. Sans mémoire, notre intelligence ressemble à un crible dont les réseaux laissent tout passer.

Ne négligeons donc pas cette qualité bien précieuse. Si nous l'avons, réjouissons-nous-en et remercions la divine Sagesse de nous l'avoir départie; si elle est un peu rebelle, exerçons-la souvent avec intelligence et méthode. Donnons-lui chaque jour une tâche à remplir. Forçons-la à être attentive et surtout ne la considérons pas comme inférieure. Toutes les facultés que Dieu a données à l'intelligence de l'homme sont belles et bonnes. A nous de nous en servir utilement, de ne pas enfouir le don reçu par négligence ou par sottise. Tant mieux si nous avons de la mémoire; nous devons en profiter pour l'orner de bonnes et utiles choses, et il y en a dans notre littérature et dans toutes les sciences, d'ailleurs! Apprenons de beaux vers, retenons avec fruit ce que nous apprenons, et ce ne sera pas un temps perdu que celui employé à un exercice que certains ont le grand tort de dédaigner.

## ENSEIGNEMENT SPECIAL

## Enseignement anti-alcoolique

*Phrases à étudier au tableau noir.*

I.—L'alcoolisme est la plaie de notre époque. Nul ne l'ignore.

II.—L'alcool, voilà le grand ennemi de notre race, de nos paroisses, de nos sociétés.

III.—S'il y a des hommes au cimetière qui devraient être encore vivants et travailler au bien du pays, c'est la faute de l'alcool; si les prisons et les pénitenciers se remplissent, c'est la faute à l'alcool; s'il y a tant de pauvres, c'est la faute de l'alcool

MGR P BRUCHÉSI.

## Dictée

## ABSTENEZ-VOUS

Comme hommes, nous sommes solidaires les uns des autres: mais comme chrétiens, membres d'un même corps dont le Christ est le chef, nous sommes solidaires bien plus profondément encore.

Si donc, nous avons la vraie charité chrétienne, nous ne pouvons pas—devant le fléau incontesté de l'alcoolisme—rester indifférents et ne pas nous jeter ardemment dans la lutte. Devant cet incendie qui gagne du terrain de jour en jour, l'apathie serait une lâcheté et un acte absolument anti-chrétien.

Seulement suffit-il de déplorer le mal, ou même de donner notre obole pour le combattre? Et n'est-il pas nécessaire d'en arriver à nous abstenir nous-même? d'alcool? Evidemment et ce en vertu de la solidarité chrétienne, qui partage la responsabilité du mal, mais qui impose aussi l'obligation d'y remédier. Or, si je me permets le petit verre d'alcool, ne fût-ce que rarement, je me rends responsable, en quelque sorte, de la chute lamentable de mes frères atteints par l'alcoolisme. Car, en faisant, je pactise avec l'ennemi; j'autorise de mon exemple ceux qui m'entourent; je perds le droit de dire au malheureux, que je voudrais arracher à la passion: **Abstenez-vous.**

L'ABBÉ E. LAVENU.

## Problèmes anti-alcooliques

1. Un ivrogne a dépensé en moyenne \$3.82 par mois en boisson depuis 18 ans et il a perdu 1 jour de travail par mois dans le même espace de temps pour cause d'ivresse. La journée lui rapporte en moyenne \$1.65.

Calculez ce que lui a fait perdre son exécrable passion.

*Solution:* \$1.65, ce qu'il perdrait chaque mois par le chômage.

$\$3.82 + \$1.65 = \$5.47$ , ce qu'il perd chaque mois.

$\$5.47 \times 12 = \$65.64$ , la perte annuelle.

$\$65.64 \times 18 = \$1181.52$ , la perte dans 18 ans sans compter les intérêts.

## Enseignement agricole

## LE BLÉ

Le blé ou froment est une des plantes dont le grain fournit une farine nourrissante avec laquelle on fabrique le pain. C'est la plus précieuse des céréales, parce que sa farine est riche en matière azotée et en matière grasse et qu'elle convient ainsi tout particulièrement à l'alimentation de l'homme. On en tire un excellent pain blanc, agréable à consommer, dont on ne se dégoûte jamais, tandis qu'on se fatigue des meilleures viandes, des mets les plus fins. La province de Québec ne fournit pas encore assez de blé pour sa consommation; nous sommes obligés d'en acheter à l'Ouest.

Il importe donc d'augmenter la production nationale du blé à l'arpent et de doubler le territoire actuellement consacré à cette importante culture. On parviendra à doubler la production du blé à l'arpent en pratiquant la culture dite intensive, c'est-à-dire, en saturant la terre d'engrais de façon à ce que les semences qui lui sont confiées trouvent une nourriture tellement abondante que leur rendement soit considérablement augmenté, et en introduisant dans la culture des variétés à grand rendement.

QUESTIONS.—1. Quelle est l'idée principale de la dictée?

2. Expliquer les mots *mets*, *production*.

3. Donner les mots de la même famille que *nationale*.

4. Conjuguer le verbe *parvenir*, au futur de l'indicatif.

5. Analyser grammaticalement: *dont on ne se dégoûte jamais*.

## Problèmes agricoles

1. Le tourteau (1) de lin vaut \$1.179 le quintal. Il renferme 31.75% de matière (2) azotée, dont le coefficient (3) de digestibilité est de 0.85, et 14% de graisse dont le coefficient de digestibilité est de 0.88.

La valeur (4) théorique d'une livre de matière azotée digestible étant de \$0.03175 et celle d'une livre de graisse digestible de \$0.04082, on demande quelle différence il y a entre la valeur théorique et la valeur (5) commerciale: 1° d'une livre de matière azotée digestible; 2° d'une livre de graisse digestible; 3° de 100 livres de tourteau de lin.

La valeur commerciale de la matière azotée digestible et celle de la matière grasse digestible ont le même rapport que les valeurs théoriques de ces deux éléments.

(1) *Tourteau*.—Résidu de graines et de fruits dont on a exprimé l'huile. Le tourteau est un engrais complet renfermant environ 3% d'azote organique, 2% d'acide phosphorique et 1 à 2% de potasse.

(2) *Matière ou élément azoté*.—Substance formée d'azote combiné à d'autres corps simples, qui entre dans l'organisme des animaux et des végétaux. En agriculture, la matière azotée prend divers noms: albumine, caséine, élément protéique, etc.

(3) *Coefficient de digestibilité*.—Fraction qui indique la portion d'un aliment qui passe dans l'organisme d'un animal à la suite de la digestion.

(4) *Valeur théorique*.—Valeur calculée d'après les éléments digestibles renfermés dans un aliment.



*Solution*:  $\$168.72 + \$54.76 = \$223.48$  le coût total du drap.

$\$223.48 \div 37 = \$6.04$ , le coût d'une verge de drap. *Rép.*

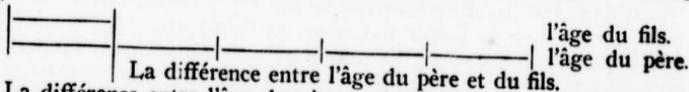
3. Un ouvrier reçoit  $\$33.75$  pour 25 jours de travail. Combien de jours pourrait-on le faire travailler pour  $\$64.80$ ?

*Solution*:  $\$33.75 \div 25 = \$1.35$ , le salaire journalier.

$\$64.80 \div 1.35 = 48$  jours. *Rép.*

4. Un fils a 36 ans de moins que son père qui a cinq fois son âge. Quel est l'âge de chacun?

*Solution*: Je tire deux lignes horizontales: la première représente l'âge du fils, la seconde qui a cinq fois la longueur de la première, représente l'âge du père.



La différence entre l'âge du père et du fils est combien de fois l'âge du fils. *Rép.* On voit par les lignes que la différence entre l'âge du père et du fils est égale à 4 fois l'âge du fils.

La différence entre l'âge du père et du fils est de combien d'années? *Rép.* La différence entre l'âge du père et du fils est de 36 ans.

Donc 4 fois l'âge du fils = 36 ans.

1 fois l'âge du fils =  $\frac{36}{4} = 9$  ans. L'âge du fils.

5 fois l'âge du fils =  $9 \times 5 = 45$  ans. L'âge du père.

5. De deux nombres, le plus grand est 95053 et leur différence est 94686. On demande leur somme, leur produit et leur quotient.

*Solution*:  $95053 - 94686 = 367$ , le plus petit.

$95053 + 367 = 95420$ , leur somme.

$95053 \times 367 = 34884451$ , le produit.

$95053 \div 367 = 259$ , le quotient.

6. En vendant un cheval  $\$175$ , j'ai perdu la moitié du prix d'achat moins  $\$27$ . Combien avait-il coûté et combien ai-je perdu?

*Solution*: Puisque j'ai perdu la moitié du prix d'achat, moins  $\$27$ , je dois avoir reçu pour le cheval la moitié du prix d'achat plus  $\$27$ .

donc  $\frac{1}{2}$  du prix d'achat +  $\$27 = \$175$

d'où  $\frac{1}{2}$  du prix d'achat =  $\$175 - \$27 = \$148$ .

et  $\frac{2}{2}$  du prix d'achat =  $148 \times 2 = \$296$ .

La perte =  $\$148 - \$27 = \$121$ , ou  $\$296 - \$175 = \$121$ .

7. Une rue renferme de chaque côté 245 érables espacés de 9 pieds. Quelle est la longueur de la rue, le premier et le dernier érable étant à 2 pieds des extrémités?

*Solution*: S'il n'y avait que 2 érables de chaque côté, la rue aurait  $9 + 2 + 2 = 13$  pieds de long; s'il n'y avait que 3 érables, la rue aurait  $(2 \times 9) + 2 + 2 = 22$  pieds; mais il y a 245 érables; donc la rue a  $(244 \times 9) + 2 + 2 = 2196 + 4 = 2200$  pieds. *Rép.*

7. Deux ouvriers travaillant ensemble pendant 67 jours ont gagné  $\$298.82$ , si l'un gagne  $\$2.49$  par jour, quel est le prix de la journée de l'autre?

*Solution*:  $\$298.82 \div 67 = \$4.46$ , le prix de la journée des deux ensemble.

$\$4.46 - \$2.49 = \$1.97$ , le prix de la journée de l'autre ouvrier.

**Autrement:**  $\$2.49 \times 67 = \$166.83$ , ce que reçut le 1er ouvrier.  
 $\$298.82 - \$166.83 = \$131.99$ , ce que reçut le 2nd ouvrier en tout.  
 $\$131.99 \div 67 = \$1.97$ , le salaire journalier du 2nd.

## PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Partagez  $\frac{5}{7}$  en deux parties dont la différence soit  $\frac{1}{4}$ .

**Solution:**  $\frac{5}{7} - \frac{1}{4} = \frac{20}{28} - \frac{7}{28} = \frac{13}{28}$ .

$\frac{13}{28} \div 2 = \frac{13}{56}$ , la petite partie.

$\frac{13}{56} + \frac{1}{4} = \frac{13}{56} + \frac{14}{56} = \frac{27}{56}$ , la plus grande partie.

**Autrement:**  $\frac{5}{7} + \frac{1}{4} = \frac{20}{28} + \frac{7}{28} = \frac{27}{28}$ .

$\frac{27}{28} \div 2 = \frac{27}{56}$ , la plus grande partie.

$\frac{27}{56} - \frac{1}{4} = \frac{27}{56} - \frac{14}{56} = \frac{13}{56}$ , la plus petite partie.

2. Une propriété coûte \$27378. On en paie les  $\frac{2}{3}$  des  $\frac{4}{9}$ . Que reste-t-il à payer?

**Solution:** les  $\frac{2}{3}$  des  $\frac{4}{9}$  de \$27378 =  $\frac{8}{27}$  de \$27378 =  $8 \times 1014 = \$8112$ , la somme payée.

$\$27378 - \$8112 = \$19266$ , ce qui reste à payer.

**Autrement:** Il reste à payer  $\frac{5}{9} + \frac{1}{3}$  des  $\frac{4}{9}$  =  $\frac{5}{9} + \frac{4}{27} = \frac{15}{27} + \frac{4}{27} = \frac{19}{27}$  de toute la somme.

$\frac{19}{27}$  de \$27378 = \$19266.

3. Un ouvrier ferait un ouvrage en 8 jours  $\frac{2}{5}$ ; combien en ferait-il en 6 jours  $\frac{3}{4}$ ?

**Solution:** En 1 jour, il ferait  $1 \div \frac{8^2}{5} = \frac{5}{42}$  de l'ouvrage.

En 6 jours  $\frac{3}{4}$ , il ferait  $\frac{5}{42} \times \frac{27}{4} = \frac{5}{14} \times \frac{9}{4} = \frac{45}{56}$ . *Rép.*

4. Quelle est le quotient de deux fractions dont la différence est  $\frac{3}{14}$  et la somme  $\frac{5}{9}$ ?

**Solution:**  $(\frac{5}{9} + \frac{3}{14}) \div 2 = \frac{5}{18} + \frac{3}{28} = \frac{70}{252} + \frac{27}{252} = \frac{97}{252}$ , la plus grande fraction.

$(\frac{5}{9} - \frac{3}{14}) \div 2 = \frac{5}{18} - \frac{3}{28} = \frac{70}{252} - \frac{27}{252} = \frac{43}{252}$ , la plus petite fraction.

$\frac{97}{252} \div \frac{43}{252} = \frac{97}{252} \times \frac{252}{43} = \frac{97}{43} = 2\frac{11}{43}$ .

5. Partagez \$2782 entre A, B et C de telle sorte que la part d'A soit égale aux  $\frac{2}{3}$  de celle de C et que la part de B soit égale aux  $\frac{3}{4}$  de celle d'A.

**Solution:** On voit que la part d'A est basée sur celle de C et que celle de B a pour base celle d'A. Donc il faut commencer par la part de C.

Mettons \$1 pour la part de C; alors la part d'A =  $\frac{2}{3}$  et la part de B =  $\frac{3}{4}$  de  $\frac{2}{3}$  =  $\frac{1}{2}$ .

\$1, la part de C +  $\frac{2}{3}$ , la part d'A +  $\frac{1}{2}$ , la part de B =  $\frac{21}{6}$ , le total des 3 parts.

A recevra autant de fois  $\frac{2}{6}$ , B, autant de fois  $\frac{1}{2}$  et C autant de fois \$1 qu'il y a de fois  $\frac{21}{6}$  dans \$2782.

$2782 \div \frac{21}{6} = 2782 \times \frac{6}{13} = 1284$  fois.

\$1  $\times$  1284 = \$1284, part de C.

$\frac{2}{3}$   $\times$  1284 = \$856, part d'A.

$\frac{1}{2}$   $\times$  1284 = \$642, part de B.

## REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

*Problèmes dont on nous demande la solution.*

*Note.*—Les personnes qui nous demandent la solution de certains problèmes doivent toujours donner leurs noms ainsi que leurs adresses.

De plus nous ne donnerons la solution que des problèmes qui cadrent bien avec le Programme des Études du Comité Catholique.

"1. Quelle prime faudrait-il payer pour l'achat de fonds rapportant annuellement  $10\frac{1}{2}\%$  de dividende, afin que le placement donnât exactement  $7\frac{1}{2}\%$  d'intérêt?"

*Solution:* Quel que soit le prix payé pour un titre de \$100 de ces fonds, le revenu sera de \$10.50.

On peut énoncer la question comme suit: Quelle somme faut-il placer à  $7\frac{1}{2}\%$  pour que le revenu soit de \$10.50.

$\$10.50 \div 0.075 = \$140$ , ce qu'il faut payer un titre de \$100.

La prime est donc de  $\$140 - \$100 = \$40 = 40\%$ .

"2. Quel est le plus avantageux d'acheter de la corde à \$8.50, le 100 livres, qui court 550 pieds à la livre, ou, d'en acheter à \$10.00 le cent livres et qui court 650 pieds à la livre?"

Quelle est la différence?"

*Solution:* Dans le 1er cas, on a:  $550 \times 100 = 55000$  pieds pour \$8.50.

Dans le 2nd cas, on a:  $650 \times 100 = 65000$  pieds pour \$10.

$55000 \div 8.50 = 6470\frac{10}{17}$  pieds de corde pour \$1, dans le 1er cas.

$65000 \div 10. = 6500$  pieds de corde pour \$1, dans le 2nd cas.

$6500 - 6470\frac{10}{17} = 29\frac{7}{17}$  pieds de corde.

Il est plus avantageux d'acheter à \$10. par 100 livres qu'à \$8.50 par 100.

Le bénéfice est de  $29\frac{7}{17}$  pieds de corde par piastre dépensée.

"3. Un négociant achète des marchandises; il en revend  $\frac{2}{5}$  avec un bénéfice de 15%,  $\frac{1}{4}$  avec un bénéfice de 20%. Il s'aperçoit alors qu'il y a 10% de ses marchandises qui sont avariées et qu'il ne pourra vendre. Quel est le taux du bénéfice qu'il devra faire en vendant la partie restante pour qu'il puisse réaliser un bénéfice total de 15% sur son marché?"

*Solution:* 15% sur  $\frac{2}{5} = 6\%$  sur le tout.

20% sur  $\frac{1}{4} = 5\%$  sur le tout

$\frac{2}{5} + \frac{1}{4} = \frac{8}{20} + \frac{5}{20} = \frac{13}{20}$ , la partie vendue.

$\frac{20}{20} - \frac{13}{20} = \frac{7}{20}$ , la partie qui reste.

$\frac{7}{20} - \frac{1}{10} = \frac{7}{20} - \frac{2}{20} = \frac{5}{20} = \frac{1}{4}$ , ce qui peut être vendu de la partie restante.

$6\% + 5\% = 11\%$ , le taux de bénéfice sur le tout, réalisé sur la partie vendue.

$15\% - 11\% = 4\%$ , le taux de bénéfice sur le tout qu'il faut réaliser sur le  $\frac{1}{4}$  qui reste.

Quel taux sur  $\frac{1}{4} = 4\%$ ?  $4\% \div \frac{1}{4} = 16\%$ . *Rép.*

*Autrement:* Mettons \$100 le coût des marchandises.

15% sur  $\frac{2}{5}$  de 100 = 0.15 de \$40 = \$6.

20% sur  $\frac{1}{4}$  de 100 = 0.20 de \$25 = \$5.

\$65 = \$11.

100 — \$65 — \$10 = \$25, le reste.

Ces \$25 doivent rapporter un bénéfice de \$4; quel est le taux ?

$\$4 \div 25 = 0.16 = 16\%$ . *Rép.*

## ALGÈBRE

1. J'envoie à mon agent une consignation de pommes pour être vendues pour mon compte, avec instruction d'acheter du charbon avec le produit de la vente, après avoir déduit sa commission pour la vente et l'achat.

Le *taux* de la commission pour acheter est le double de celui pour vendre. Il vend les pommes pour \$6120 et sa commission totale est \$360; on demande le *taux* de commission.

*Solution*: Soit  $2x$  le *taux* de la commission pour la vente de la consignation;

Alors  $x$  le *taux* de la commission sur l'achat du charbon.

$$\frac{6120(100 - 2x)}{100} = \frac{61200 - 1224x}{100}, \text{ ce qui reste après déduction}$$

de la commission sur la vente.

$$\frac{61200 - 1224x}{100} \div \frac{100 + x}{100} = \frac{61200 - 1224x}{100} \times \frac{100}{100 + x} =$$

$$\frac{612000 - 12240x}{100 + x}, \text{ ce qui reste après déduction de la commission pour}$$

l'achat du charbon, ou la somme dépensée à acheter le charbon.

$\$6120 = \$360 = \$5760$ , la somme dépensée à acheter le charbon.

$$612000 - 12240x$$

$$\text{Donc } \frac{612000 - 12240x}{100 + x} = 5760.$$

Divisant l'équation par 720, le plus grand diviseur commun de ses termes, on a:  $\frac{850 - 17x}{100 + x} = 8$ .

Multipliant l'équation par  $100 + x$ , on a:  $850 - 17x = 800 + 8x$  d'où  $-17x - 8x = 800 - 850$ .

$$-25x = -50$$

Multipliant par moins 1, on a:  $25x = 50$

$$x = \frac{50}{25} = 2\%, \text{ taux pour acheter.}$$

$$2x = 2 \times 2 = 4\%, \text{ taux pour vendre.}$$

2. Un agent vend une consignation de marchandises et garde \$52 comme commission; il place ce qui reste dans des obligations après avoir pris \$48 comme commission sur le placement. Le *taux* de la commission était le même dans chaque cas. On demande le *taux* ?

*Solution*: Soit  $x$  le *prix* de vente des marchandises.

Alors  $x - 52 - 48 = x - 100$ , la somme placée dans les obligations.

52

—, le taux ;

$x$

48

—, le taux.

$x - 100$

52      48

— = —

$x$        $x - 100$

Multipliant par  $x^2 - 100x$  le plus petit multiple commun des dénominateurs  $x$  et  $x - 100$ , on a :

$$52x - 5200 = 48x$$

$$52x - 48x = 5200$$

$$4x = 5200$$

$$x = \frac{5200}{4} = 1300$$

$$52/x = 52/1300 = 0.04 = 4\%. \text{ Rép.}$$

## LANGUE ANGLAISE

### *English Dictation and Composition*

#### THE BOY AND THE BUTTON

When Sir Walter Scott was a boy at the High School of Edinburgh, he tried in vain to get above another boy, who was always at the top of his class. He had noticed that when this boy was asked a question, he always fingered the lowest button of his waistcoat; and that seemed to help him in giving the answer. So one day Scott managed to get this button cut off without the boy knowing it. Question time came; the boy was asked the question. His fingers wandered down feeling for the familiar button, but could not find it. This disturbed his mind so much that he forgot what the answer was, and Scott "took him down."

OUTLINE.—1. Walter Scott tries to get above another boy at school.

2. This boy fingers the lowest button of his waistcoat.

3. Scott cuts it off.

4. The boy is asked a question.

5. His fingers seek the button: in vain.

6. He loses the place.

#### Recitation

#### WHO KILLED COCK ROBIN?

Who killed Cock Robin?

I, said the sparrow,

With my bow and arrow,

I killed Cock Robin.

Who saw him die?  
I, said the fly,  
With my little eye,  
I saw him die.

Who caught his blood?  
I, said the Fish,  
With my little dish,  
I caught his blood.

Who'll make his shroud?  
I, said the Beetle,  
With my thread and needle,  
I'll make his shroud.

Who'll be the clerk?  
I, said the Lark,  
I'll sav amen in the dark,  
I'll be the clerk.

Who'll be the parson?  
I, said the Rook,  
With my little book,  
I'll be the parson.

Who'll be chief mourner?  
I, said the Dove,  
I mourn for my love,  
I'll be chief mourner.

Who'll bear the torch?  
I, said the Linnet,  
Will come in a minute,  
I'll bear the torch.

Who'll dig his grave?  
I, said the Owl,  
With my spade and shovel,  
I'll dig his grave.

Who'll sing his dirge?  
I, said the Thrush,  
As I sit in a bush,  
I'll sing his dirge.

Who'll carry his coffin?  
I, said the Kite,  
If it be very light,  
I'll carry his coffin.

Who'll toll the bell?  
I, said the Bull,  
Because I can pull,  
I'll toll the bell.

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

### Autour d'une nomination (suite) (1)

*Le Croisé*, Québec, février 1911:

UNE HEUREUSE NOMINATION.—Par un arrêté en conseil du 5 janvier dernier, le gouvernement de la province de Québec a créé le poste d'Inspecteur général des écoles catholiques de notre province, selon les recommandations du Conseil de l'Instruction Publique, et il y a appelé comme premier titulaire, M. Charles Joseph Magnan, professeur à l'École normale Laval et directeur de *L'Enseignement Primaire*. C'est une nomination excellente. La presse politique, sans distinction de nuance, a été à peu près unanime à s'en réjouir, félicitant à la fois le titulaire, très méritant, aussi bien que l'administration, qui a su choisir le candidat de compétence supérieure, sans tenir compte d'aucune mesquine considération secondaire. Nous joignons volontiers nos éloges, au nom des militants catholiques sociaux, à ceux qui, de ce chef, se sont déjà multipliés de toutes parts.

M. Magnan était tout désigné à ces fonctions délicates et si importantes, grâce à sa longue expérience de vingt-cinq années dans l'enseignement, à ses aptitudes remarquables, à sa carrière sans reproche. Ses travaux comme professeur, la direction vigoureuse et éclairée qu'il donne à sa revue, ses études pédagogiques si consciencieuses, notamment le rapport de l'enquête qu'il poursuivit en Europe, il y a deux ans: tout contribuait à en faire un candidat hors pair pour une telle situation. Le gouvernement s'est honoré en le reconnaissant.

Au point de vue catholique, très important en l'occurrence, puisque le nouvel inspecteur fera, en somme, fonction d'un véritable Directeur de l'enseignement primaire catholique. M. Magnan offre également toutes les garanties désirables. Catholique convaincu, président du Conseil local des Conférences de St-Vincent de Paul, à Québec; vice-président de la Fédération des Liges du Sacré-Cœur, M. Magnan est en tous points, l'homme qu'on pouvait le mieux désirer pour ce poste.

Longue et féconde carrière à notre distingué confrère, le nouvel Inspecteur général.

*Le Pionnier*, Nominique, 2 février 1911:

Le gouvernement provincial a désigné M. C.-J. Magnan, au poste d'Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec. Ce choix est un acte de justice à l'endroit du nouveau titulaire qui apporte l'expérience de 25 ans dans la noble carrière d'instituteur.

M. Magnan est certes qualifié pour remplir la charge, au point de vue des connaissances requises. Au reste, son accession à ce poste a le mérite de n'être pas obtenu purement par le favoritisme politique. C'est un procédé que nos gouvernants feraient bien d'appliquer le plus souvent possible.

On pouvait s'attendre à une levée de truelles contre M. Magnan et le gouvernement qui l'a nommé: mais toutes ces petites taquineries dirigées par la bande dispersée de l'ancienne *Emancipation* viennent démontrer que l'acte du gouvernement a du bon. La désapprobation tapageuse du *Pays* constitue en quelque sorte un des meilleurs témoignages en faveur de l'un et de l'autre.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de février 1911.

### “ Manuel de dessin ”

Le *Manuel de Dessin à l'usage de l'Enseignement Primaire*, publié à Paris par G. Quénioux, manuel dont nous avons parlé dans une récente livraison, est en vente chez J.-P. Garneau, libraire, Québec, au prix de 85 cts l'unité; franco, 94 cts.

### “ English accentuation ”

Ce livre pratique est en vente au prix de 60 cts l'unité. S'adresser à l'auteur, le R. P. Barré, C. S. C. collège St-Laurent, P. Q.

### Nouveauté pédagogique

*Petite Bible Illustrée de l'Enfance*, par J. Ecker. Editée chez Bloud & Cie, Paris.

Ce joli petit manuel illustré, bien relié, l'un des plus clairs et des plus méthodiques que nous connaissions, est en vente chez J.-P. Garneau, rue de la Fabrique, au prix de 15 cts l'unité, et 18 cts franco.

### “ Note de pédagogie ”

#### *Un nouveau manuel*

Un nouveau manuel de pédagogie vient de paraître, chez Aubanel, à Avignon, France. Il est intitulé: « NOTES DE PÉDAGOGIE. *Direction et conseils pratiques aux institutrices chrétiennes*, par l'Auteur des Paillettes d'or. »

Cet ouvrage du bon et si bienveillant psychologue qu'est l'auteur des Paillettes d'or, porte un titre modeste et donne beaucoup plus qu'il ne promet.

L'auteur a divisé son livre en deux parties: dans la première, il traite des qualités et des vertus que doit posséder l'éducatrice, et des défauts qu'elle doit éviter; dans la seconde, il lui donne de précieux conseils sur la manière dont elle doit remplir son rôle pour réaliser l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants qui lui sont confiés. C'est donc un traité de pédagogie complet.

Le livre est très vivant très agréable à lire et révèle une profonde expérience. On ne recommande plus les livres de l'Auteur des Paillettes d'or, on les présente: ces livres se recommandent d'eux-mêmes.

En vente chez J. P. Garneau, libraire, 6 rue de la Fabrique, Québec. Prix 65 cts, chez le libraire; 70 cts franco par la poste.

### Bibliographie

VERS L'ACTION par Arthur Saint-Pierre.

Jolie et vivante brochure éditée par le *Messager Canadien*.

En vente chez les principaux libraires et chez l'auteur, 784, Marie-Anne Est. Prix: 25 cts l'exemplaire, par la poste: 30 cts; à la douzaine: \$2.25 plus les frais d'expédition.

Nous recommandons ce travail aux instituteurs et aux institutrices catholiques.



## VOYAGES D'HIVER



A la Côte du Pacifique, via la route canadienne, Québec à Montréal, Toronto, Détroit, Chicago, Denver et Colorado Springs, Le Grand Lac Salé dans l'Utah (le pays des Mormons), Los Angeles, (voir l'île Catalina) Santa Barbara, San Francisco, visiter Portland, Ore., Seattle, Wash., Victoria, C. B., Vancouver, C. B., Banff dans les Rocheuses Canadiennes où un Sanitorium est maintenant ouvert aux voyageurs, Calgary, Winnipeg, etc.

Ou bien encore un voyage en Europe, la Méditerranée, les Bermudes, Cuba, Indes Occidentales, Floride, etc.

Pour tous renseignements, billets, on est prié de s'adresser à M. E.-J. Hébert, Premier Assistant-Gérant au Département des Voyageurs, Gare Windsor, Montréal, ou à M. Jules Hone, Jr., Représentant du Canadien-Pacifique, 30 Rue St-Jean, angle de la Côte du Palais et 46 rue Dalhousie, Québec. Ce dernier représente toutes les lignes transatlantiques faisant le service entre les ports du Canada, des Etats-Unis, de l'Europe, etc.

### La Librairie classique J.-A. Langlais & Fils

#### NOUVELLE MÉTHODE DE LANGUE FRANÇAISE

Le cours élémentaire de la nouvelle grammaire de MM. Magnan et Tremblay, professeurs à l'École normale Laval, est maintenant en vente chez J. A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec. Ce manuel est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Il est illustré et rédigé d'après une excellente méthode, celle de Brunot et Bony. Le livre du maître est maintenant en vente.

Nous vous signalons les livres suivants qui sont recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique:

*Pédagogie* par MM. Rouleau, Magnan et Ahern, nouvelle édition entièrement refondue et augmentée du genre approuvé.

*Analyse grammaticale et logique* par C.-J. Magnan: seul ouvrage du genre approuvé.

*Connaissances usuelles* par N. Tremblay.

*Hygiène* par le Dr. Paradis, le seul traité approuvé.

Et aussi:

*Instruction civique* par C.-J. Magnan: nouvelle édition: seul ouvrage du genre approuvé.

*Petit catéchisme de Tuberculose et de Tempérance* par Edmond Rousseau.—Ouvrage approuvé.

*Nouvelle méthode de langue française*, par MM. Magnan et Tremblay, nouvelle grammaire, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique, et préparée tout spécialement à l'usage des Ecoles canadiennes.

Espérant être favorisés de vos commandes, nous demeurons,

Vos bien dévoués,

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS,

177, Rue St-Joseph, Québec.

Compagnie incorporée par Statut de Québec, 9 Edouard VII, Chap. 121.

# Les Prévoyants du Canada

**CAPITAL  
AUTORISÉ  
\$500,000.00**



**RENTIER  
DANS  
20 ANS.**

**Assurance fonds de pension**

**Système économique moderne.**

**PAS DE DROIT D'ENTRÉ - PAS D'EXAMEN MEDICAL.**

---

**Pensions pour hommes, femmes et enfants**

---

LA CLASSE ENSEIGNANTE A UN INTERET TOUT PARTICULIER A  
CONNAITRE LE SYSTEME DE RENTES DES PREVOYANTS DU CANADA,  
QUI OFFRE DES AVANTAGES REELLEMENT EXCEPTIONNELS

PAR EXEMPLE, SANS RAISON DE SANTE OU AUTRE, L'ON PEUT  
SE RETIRER DE L'ENSEIGNEMENT ET RECEVOIR QUAND MEME SA  
PENS'ON DES PREVOYANTS

**TAUX TRÈS BAS, REVENUS CONSIDERABLES**

**BUREAU CHEF, 139 Rue St-PIERRE**

**QUEBEC**

**ANTONI LESAGE,**

**GERANT-GENERAL,**

TEL. BELL, 3674